PLAN DE GESTION D'UNE SITUATION SANITAIRE EXCEPTIONNELLE

« Le changement du monde n'est pas seulement création, progrès, il est d'abord et toujours décomposition, crise. » Alain Touraine, La Société invisible, 1976.

CPTS STRASBOURG

Stratégie

Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

cpts STRASBOURG

MAJ 26/27 - Plan de gestion d'une situation sanitaire exceptionnelle de la CPTS Strasbourg

Date : Juillet 2026 - Durée de validité : Juillet 2027

Auteurs : Julien BOEHRINGER - Aly RASSOULI

Avant-propos

Une situation sanitaire exceptionnelle (SSE) désigne tout évènement susceptible d'entraîner immédiatement et de manière imprévisible une augmentation des besoins en soins, voire une perturbation de l'offre habituelle de soins, générant ainsi une tension nécessitant des mesures spécifiques et coordonnées au-delà des dispositifs habituels.

La pandémie de COVID-19 constitue un exemple concret de SSE qui a imposé aux acteurs du système de santé une réorganisation rapide et collective afin de répondre efficacement aux besoins sanitaires croissants de la population et d'assurer la continuité des soins sur les territoires. Face à de tels enjeux, la coordination des acteurs de santé devient essentielle.

Ainsi, conformément à l'article 5.1.4 « La mission dédiée à la réponse aux crises sanitaires graves », introduit par l'avenant 2[1] de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI), la réponse aux crises sanitaires constitue désormais une mission socle obligatoire des Communautés Professionnelles territoriales de Santé (CPTS). Dans ce contexte, la CPTS Strasbourg joue un rôle déterminant comme acteur central de coordination territoriale et devient un interlocuteur privilégié pour structurer, coordonner et optimiser la réponse aux besoins sanitaires en période de crise.

Anticiper – Prévoir – Déployer

Afin d'accompagner les CPTS dans cette mission essentielle, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a élaboré le « *Guide d'aide à l'élaboration du plan de gestion d'une SSE en CPTS* », accompagné de 15 outils opérationnels, basés sur une trame nationale. Ce cadre méthodologique permet d'anticiper efficacement les crises, de s'y adapter en temps réel, de piloter activement la gestion de crise, et d'en évaluer la réponse.

La CPTS Strasbourg inscrit ainsi son plan de gestion des SSE dans une démarche dynamique, structurée autour de cinq axes fondamentaux :

- L'anticipation de la crise
- L'adaptation à la crise
- Le pilotage de la crise
- L'évaluation de la réponse proposée
- Démarche d'amélioration continue de la qualité

[1] Avenant 2 à l'accord conventionnel interprofessionnel en faveur du développement de l'exercice coordonné et du déploiement des CPTS

Table des matières

Glossaire 6
I. Risques et menaces sanitaires 8
II. Cadre national territorial de la gestion de crise 11
A. Les différents niveaux d'organisation de la gestion de crise 11
B. Les différents dispositifs de réponse aux SSE 12
1. Le dispositif ORSAN 13
2. Le Dispositif ORSEC 16
III. Principes du processus de gestion de crise 17
A. Création d'un comité de pilotage 18
1. Composition du comité de pilotage de la CPTS Strasbourg 18
B. L'anticipation de la crise 18
1. Notre écosystème 19
2. Cartographie des risques du territoire de la CPTS Strasbourg 20
3. Cartographie des ressources du territoire de la CPTS 27
3.1. L'offre de soins libérale sur le territoire de la CPTS 27
3.2. L'offre de soins des établissements sanitaires 30
4. Diagnostic territorial des ressources internes de la CPTS 34
IV. Organisation de la réponse SSE de la CPTS Strasbourg 38
A. Constitution de la cellule de crise 38
1. Fonctions et missions des membres de la cellule de crise 39
B. Outils de réponse 42
C. Formation à la gestion de crise et intégration aux exercices départementaux de crise 43
V. Dispositif de gestion de crise 44
Phase 1 : de la réception de l'alerte à l'analyse de la SSE 44
Phase 2 Activation du plan de gestion et armement de la cellule de crise 47
Phase 3 Conduite de la crise 48
Phase 4 : Levée de l'alerte 49
B. Organiser la communication de crise 49

VI. Démarche d'amélioration continue de la qualité 50
A. Politique d'archivage du plan de gestion de crise 50
B. Réactualisation du document 50
C. Politique d'information / sensibilisation et Plan de formation 51
D. Programme annuel d'exercices et entrainements 51
VII. L'évaluation de la réponse proposée 52
Annexes 55
Rappel Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) 55
Annexe 1 Fiche synthétique – PLAN SSE – CPTS de Strasbourg 56
Annexe 2 - Coordonnées des structures, établissements, etc. présentes sur le territoire de la CPTS 58
Annexe 2b - Référents SSE des CPTS du département 67 65
Annexe 3 - Tableaux des membres de la cellule de crise 66
Annexe 4 : Fiches reflexes 69
Fiche reflexe 1 : Réception de l'alerte 69
Fiche reflexe Phase 2 : Installation et constitution de la cellule de crise 70
Fiche reflexe phase 3 : Conduite de la crise 71
Fiche reflexe phase 4 : La sortie de crise 72
Annexe 5 : Fiches actions 73
Fiche 1 : Fonction « Décision » de la cellule de crise 73
Fiche 2 : Fonction « Pilotage » de la cellule de crise 74
Fiche 3 : Fonction « Organisation médicale et paramédicale » de la cellule de crise 75
Fiche 4 : Fonction « Observateur » de la cellule de crise 76
Fiche 5 : Fonction « Communication » de la cellule de crise 77
Fiche 6 : Fonction « Support / Logistique » de la cellule de crise 78
Fiche 7 : Fonction « Secrétariat » de la cellule de crise 79
Annexe 6 : Outils 80
Procédure d'activation du dispositif de gestion de crise 80
Modèle type de point de situation 81
Annexe 7 : Fiche de poste Référent SSE 82
Index des Figures, Tableaux et Cartographies 83

Figures 83
Tableaux 83
Cartographies 83
Bibliographie 84

Glossaire

ACI	Accord Conventionnel Interprofessionnel
ARS	Agence Régionale de Santé
ANSM	Agence Nationale de Sécurité du Médicament
ASN	Autorité de Sureté Nucléaire
ANSP	Agence Nationale de Santé Publique
ANSSI	Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information
CCC	Cellule de Crise Cyber
CDS	Centre de Santé
CIC	Cellule Interministérielle de Crise
CIAV	Cellule Interministérielle d'Aide aux Victimes
CIIPAV	Cellule Interministérielle d'Information public et d'Aide aux Victimes
CNIL	Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
COD	Centre Opérationnel Départemental
COGIC	Centre Opérationnel de Gestion Interministériel des Crises
COPIL	Comité de Pilotage
CORRUSS	Centre Opérationnel de Régulation et de Réponse aux Urgences Sanitaires
COZ	Centre Opérationnel de Zone
CPTS	Communauté Pluriprofessionnelle Territoriale de Santé
CRAPS	Cellule Régionale d'Appui et de Pilotage Sanitaire
CZA	Cellule Zonale d'Appui
DAC	Dispositif d'Accompagnement à la Coordination
DD	Délégation Départementale
DDRM	Dossier Départemental sur les Risques Majeurs
DGS	Direction Générale de la Santé
DGSCG	Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises
DICRIM	Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
DSO	Dispositifs Spécifiques Opérationnels
DST	Dispositions Spécifiques Transversales
EFS	Etablissement Français du Sang
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EMS	Etablissement Médico-Social
ESP	Equipe de Soins Primaires
ESR	Etablissements de Santé de Référence
ESS	Equipe de Soins Spécialisés
FCPTS	Fédération des CPTS
HFDS	Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité
MSP	Maison de Santé Pluriprofessionnelle
NRBC	Nucléaire Radiologique Biologique Chimique
ORSAN	Organisation de la Réponse du Système de Santé en Situations Sanitaires Exceptionnelles
ORSEC	Organisation de la Réponse de la SECurité Civile
PCA	Plan de Continuité d'Activité
PFR	Point Focal Régional
PGTHSSE	Plan de Gestion des Tensions Hospitalières et des SSE
POI	Plan d'Opération Interne
PPI	Plan Particulier d'Intervention
PS	Professionnel de Santé

PVUS	Plateforme de Veille et d'Urgence Sanitaire
PZMRS	Plan Zonal de Mobilisation des Ressources Sanitaires
RETEX	Retour d'expérience
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
SAMU	Service d'Aide Médicale Urgente
SDARC	Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SGDSN	Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité nationale
SSA	Service de Santé des Armée
SSE	Situation Sanitaire Exceptionnelle

Organisation générale de la réponse aux situations sanitaires exceptionnelles de la CPTS Strasbourg

I. Risques et menaces sanitaires

Depuis plusieurs années, la notion de risque s'est imposée comme une préoccupation centrale initialement issue du champ économique, puis étendue progressivement à tous les domaines de la société. Dans le secteur médical, cette notion prend une importance particulière, l'incertitude étant un paramètre constant de l'action thérapeutique et en représentant souvent la limite.

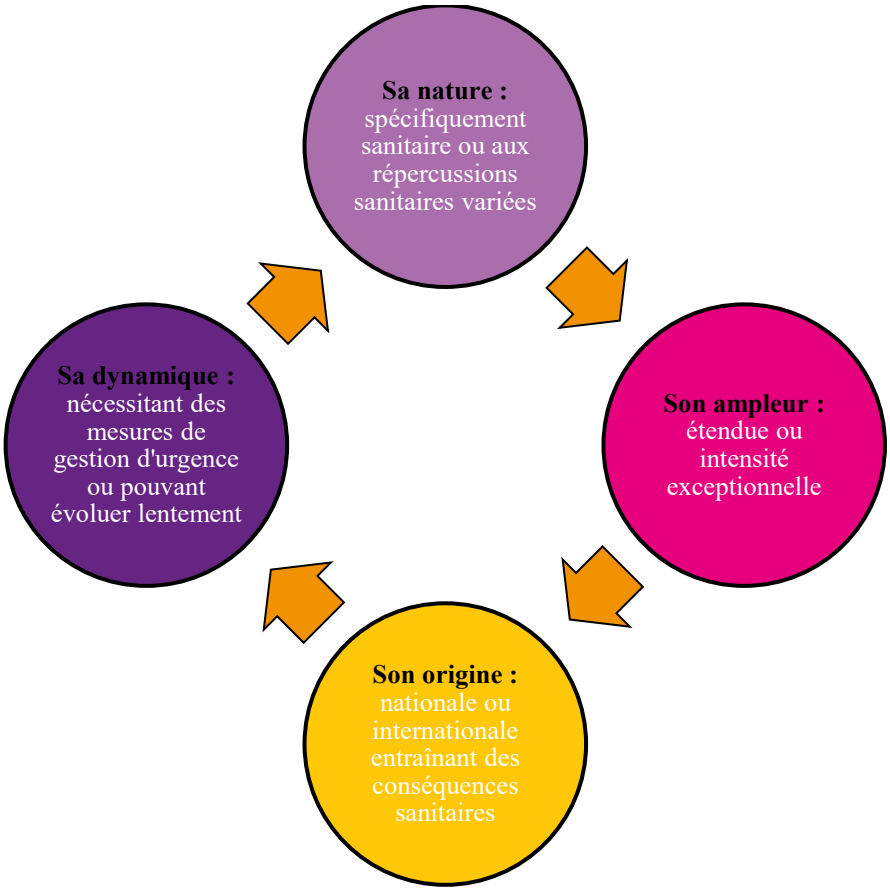
Un risque majeur se distingue par sa faible fréquence mais par l'importance considérable de son impact. On distingue généralement quatre grandes familles de risques, dont le risque sanitaire.

Figure 1 – Les quatre grandes familles de risques – Source : Risques | info.gouv.fr



Ce risque sanitaire correspond à la probabilité d'occurrence d'un événement ayant des conséquences néfastes sur la santé d'un individu ou d'un groupe, que ce soit immédiatement ou à long terme. Lorsqu'il se réalise dans un contexte précis, il constitue un événement exceptionnel, caractérisé par l'insuffisance des moyens habituels pour y répondre.

Ainsi, une situation sanitaire exceptionnelle (SSE) désigne tout événement émergent, inhabituel ou méconnu pouvant impacter significativement la santé publique ou le fonctionnement habituel du système de santé. Cet impact se définit selon[2] :



En d'autres termes, une SEE inclut toute situation capable d'accroître fortement la demande en soins ou de perturber durablement l'organisation habituelle des services de soins. Ces situations peuvent avoir une évolution progressive (comme une épidémie ou des événements climatiques extrêmes) ou survenir brusquement (comme un attentat ou un accident majeur). Si les capacités de réponse initiales sont dépassées, la SSE évolue en crise.

La survenue d'événements sanitaires graves génère des tensions dans les établissements de santé dues à une inadéquation entre les flux entrants et leurs capacités de prise en charge. Ces tensions peuvent être de plusieurs ordres :

- Tensions liées à une affluence importante de patients
- Tension due à la fragilisation du fonctionnement des services d'accueil
- Tension causée par une carence de lits

[2] Source : La gestion opérationnelle des situations sanitaires exceptionnelles | National

- Tension résultant du cumul des situations précédentes

Ces tensions influent directement et immédiatement sur la capacité des établissements à fournir une réponse adaptée aux besoins croissants en soins.

Les SSE pertinentes pour les CPTS se classent en cinq grandes catégories :

- ➔ Prise en charge de blessés somatiques ou psychiques (attentats, incendies, explosions, émeutes)
- ➔ Prise en charge de malades vulnérables (personnes âgées & enfants) lors d'épidémie saisonnières (grippe, bronchiolite), de canicule, de grand froid, ou de pollution
- ➔ Gestion de patients atteints par un agent infectieux émergent (coronavirus, fièvres hémorragiques virales, arboviroses) incluant éventuellement une campagne de vaccination exceptionnelle
- ➔ Prise en charge immédiate de patients exposés à des agents nucléaires, radiologiques ou chimiques (NRC) en cas d'accident ou d'attentat, et suivi à moyen et long terme des conséquences éventuelles
- ➔ Altération de l'offre de soins (pénurie de médicaments, perturbation des transports par conditions climatiques extrêmes telle que neige, inondations ou cyclones)

Seules les autorités sanitaires compétentes, comme le Ministre en charge de la Santé, le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé (ARS), ou le préfet du département, sont habilitées à qualifier officiellement une situation de SSE ou à déclarer l'état de crise sanitaire.

II. Cadre national territorial de la gestion de crise

A. Les différents niveaux d'organisation de la gestion de crise

Face à une SSE, cinq niveaux distincts mais interdépendants peuvent être mobilisés :

1. **Niveau national :** Ministère de la Santé et de l'Accès aux soins avec l'appui des agences sanitaires, le ministère de l'Intérieur, le ministère des Armées (notamment le Service de Santé des Armées SSA), et d'autres ministères selon la spécificité de l'évènement

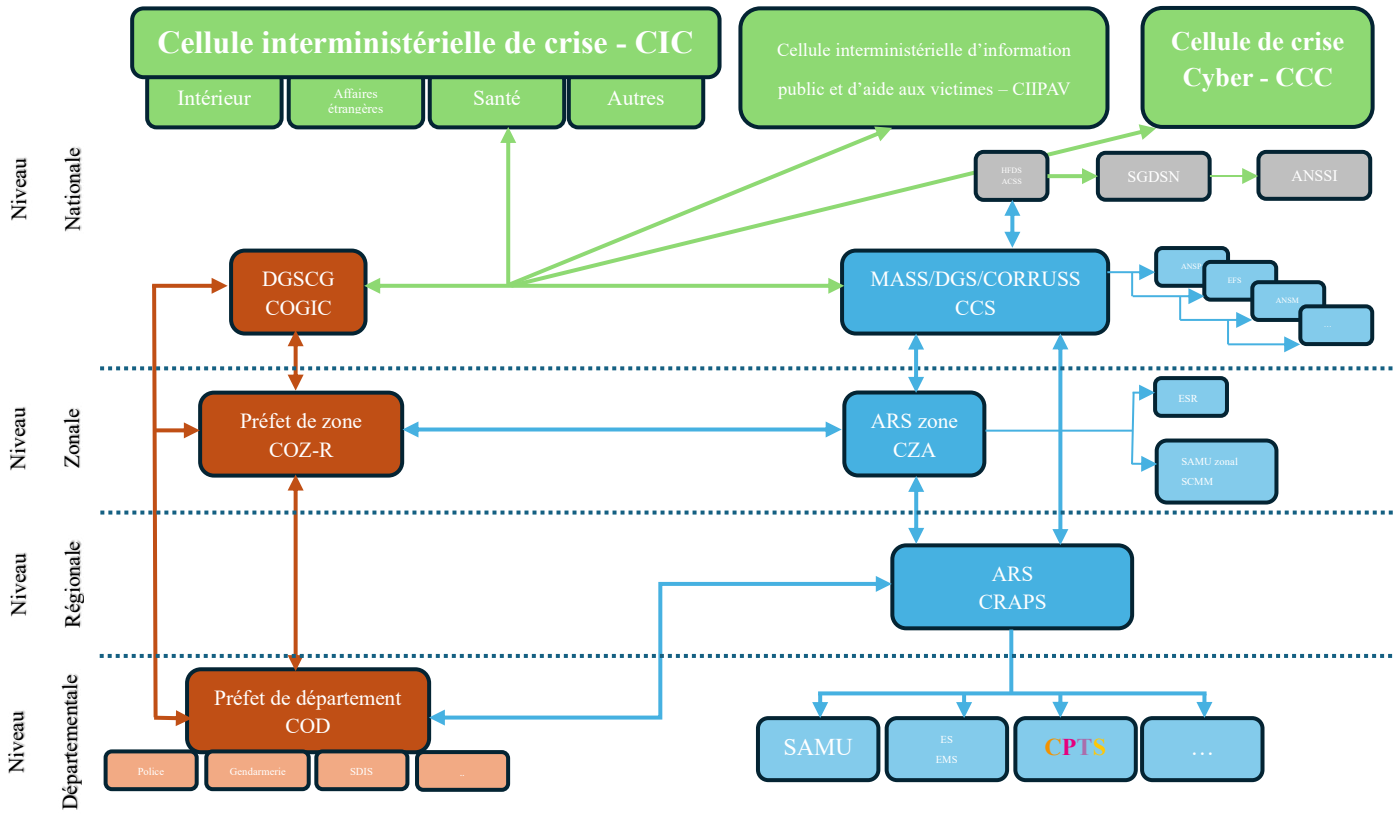
2. **Niveau zonal :** ARS de zone (via la Cellule Zonale d'appui CZA), préfet de zone (avec le conseiller de défense et de sécurité de zone au sein du Centre Opérationnel de Zone COZ), ainsi que le SAMU de zone

3. **Niveau régional :** ARS régionale responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du dispositif ORSAN régional structuré autour de cinq plans opérationnels et neuf Dispositions Spécifiques Transversales (DST)

4. **Niveau départemental :** Préfet de département, SAMU, Service Départemental d'Incendie et de Secours, et associations agréées de sécurité civile

5. **Niveau opérationnel :** Acteurs de santé locaux, les établissements de santé (mise en place du plan blanc), les établissements médico-sociaux (mise en œuvre du plan bleu) et les CPTS (déploiement du plan de gestion des SSE destiné aux professionnels de santé libéraux)

Figure 2 - Les différents échelons d'intervention en situation de crise



B. Les différents dispositifs de réponse aux SSE

Le Ministère de la Santé et de l'Accès aux soins est chargé, conformément à l'articles L.1142-8 du Code de la défense, d'organiser et de préparer le système de santé aux menaces sanitaires graves. Cette responsabilité comprend la prévention, la protection de la population et la prise en charge médicale des victimes. Pour assurer une réponse efficace aux SSE, deux dispositifs nationaux majeurs ont été mis en place :

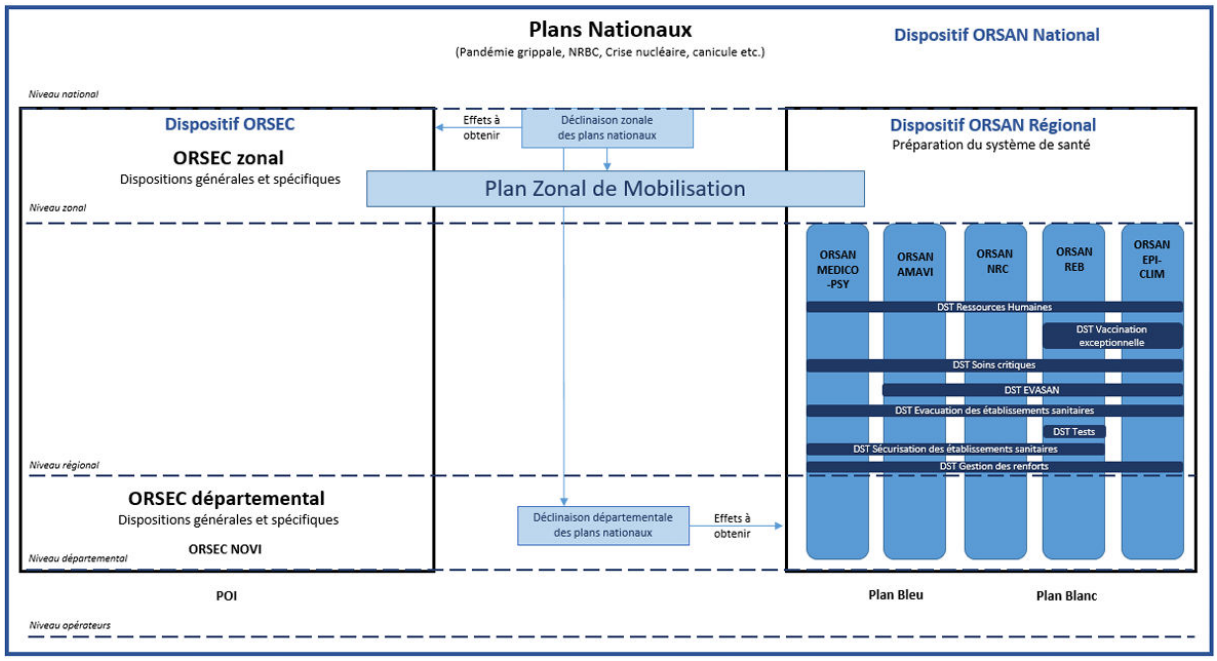
ORSAN

➔ Organisation de la réponse du système de santé en situations sanitaires exceptionnelles : coordonnées au niveau national par le Ministère chargé de la santé et déclinée au niveau régional par les ARS.

ORSEC

➔ Organisation de la réponse de sécurité civile : dispositif opérationnel qui vise à coordonner les acteurs de la sécurité civile.

Figure 3 - Les différents dispositifs de réponse aux SSE – Source : Guide Méthodologique d'élaboration du dispositif ORSAN Régional[3]



1. Le dispositif ORSAN

Le dispositif ORSAN constitue le fondement d'une préparation et d'une réponse efficace du système de santé face aux crises sanitaires exceptionnelles. Il vise à renforcer et à structurer la montée en capacité des services de santé en :

- ➔ Centralisant la stratégie de prise en charge
- ➔ Coordonnant les actions des structures et des PS

ORSAN définit des parcours de soins précis pour les victimes, assurant simultanément une gestion efficace des urgences et la continuité qualitative des soins courants. Décliné à l'échelle régionale, ORSAN adapte ses réponses aux spécificités locales tout en garantissant une cohérence nationale, essentielle à l'interopérabilité entre régions et facilitant ainsi le parcours de soins des patients.

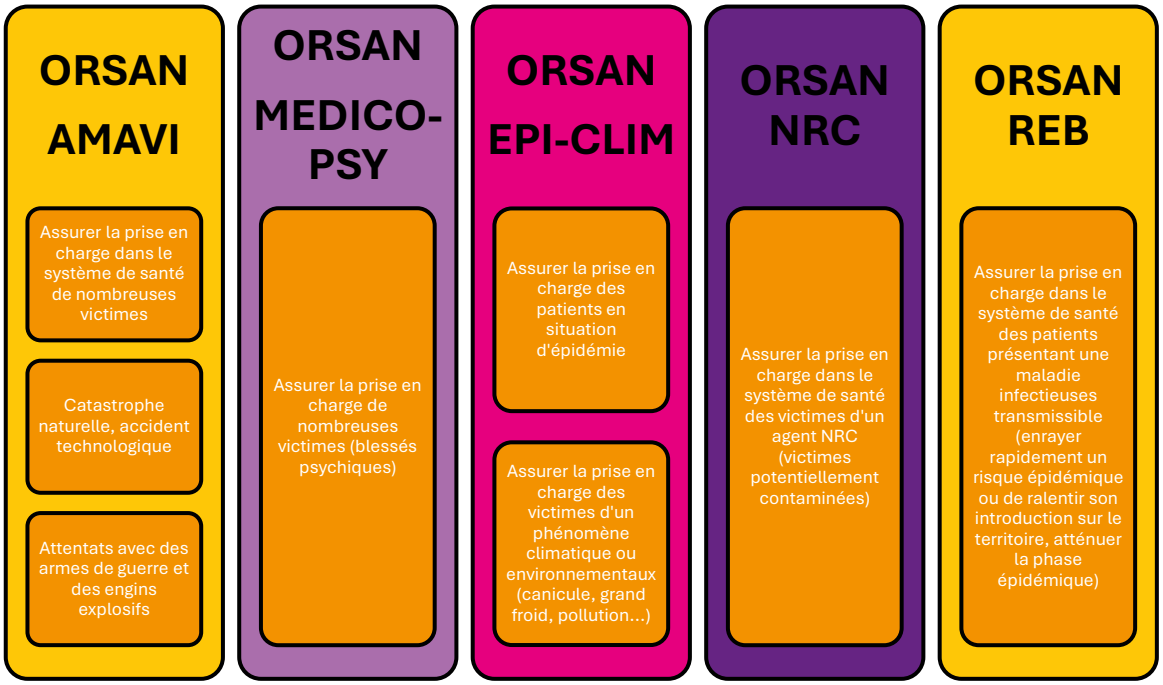
La planification ORSAN repose sur cinq plans opérationnels essentiels, interopérables entre eux, afin de couvrir toutes les grandes situations pouvant affecter le système de santé :

- **Plan ORSAN AMAVI** : plan de prise en charge d'un afflux massif de blessés dans les établissements de santé
- **Plan ORSAN MEDICO-PSY** : plan de prise en charge médico-psychologique de nombreuses victimes blessées psychiques
- **Plan ORSAN EPI-CLIM** : plan de gestion des tensions dans l'offre de soins liées à une épidémie ou un phénomène climatique et/ou environnemental

[3] Guide ORSAN 2024

- **Plan ORSAN NRC :** Plan de gestion du Risque Nucléaire, Radiologique, Chimique dans le système de santé
- **Plan ORSAN REB :** plan de gestion d'un risque épidémique et biologique connu ou émergent dans le système de santé

Figure 4 - Plans opérationnels de réponse ORSAN



Les plans opérationnels de réponse ORSAN sont complétés par des Dispositions Spécifiques Transversales (DST), activables selon des besoins spécifiques en complément des mesures existantes.

Figure 5 - Les différents Dispositions Spécifique Transversales – Source : Guide Méthodologique d'élaboration du dispositif ORSAN Régional

N°	Disposition Spécifique Transversale	ARS concernées
1	DST mobilisation des ressources humaines	ARS métropolitaines et ultramarines
2	DST montée en puissance de l'offre de soins critiques	ARS métropolitaines et ultramarines
3	DST organisation des évacuations sanitaires (EVASAN)	ARS métropolitaines et ultramarines
4	DST organisation d'une vaccination exceptionnelle	ARS métropolitaines et ultramarines
5	DST dépistage massif d'agent infectieux	ARS métropolitaines et ultramarines
6	DST évacuation des ES et ESMS	ARS métropolitaines et ultramarines
7	DST coordination de la sécurisation des ES	ARS métropolitaines et ultramarines
8	DST cybersécurisation des établissements sanitaires	ARS métropolitaines et ultramarines
9	DST accueil et gestions des renforts projetés	ARS ultramarines (recommandé pour les ARS métropolitaines)

Chaque plan opérationnel prévoit une hiérarchie fonctionnelle à trois niveaux pour les établissements de santé (ES) en situations de crise :

- **Etablissements de santé de première ligne :** ce sont les ES disposant d'une structure d'accueil des urgences et d'un plateau technique chirurgical. Cette catégorie intègre également les établissements dits « experts », disposant de plateaux techniques hautement spécialisés adaptés à la prise en charge de patients nécessitant des soins spécifiques complexes.
- **Etablissements de santé de deuxième ligne** : il s'agit d'établissements équipés d'un plateau technique médico-chirurgical, mais sans structure dédiée aux urgences. Ils sont mobilisés en appui des établissements de première ligne, permettant ainsi une augmentation de la capacité globale de prise en charge
- **Etablissements de santé de troisième ligne** : ce groupe comprend tous les autres établissements capables d'assurer une réponse minimale lors d'une SSE

1.1 Les plans spécifiques des opérateurs

Le plan ORSAN régional se décline à travers les différents opérateurs de soins.

PGTHSSE

➔ Le plan de gestion des tensions hospitalières et des SSE des ES

Les ES sont au cœur du dispositif régional de réponse aux SSE. Leur préparation est cruciale afin d'adapter rapidement leur organisation interne. Ils doivent prévoir dans leur PGTHSSE une série de mesures graduées, activables selon la nature, l'ampleur et la dynamique de la crise, afin d'assurer une prise en charge optimale des patients tout en préservant la continuité et la qualité des soins.

PLAN BLEU

➔ Le plan de gestion des situations sanitaires exceptionnelles des établissements médico-sociaux

Les établissements médico-sociaux (EMS) jouent un rôle clé dans la réponse du système de santé aux SSE, particulièrement lors d'épidémies saisonnières ou d'événements climatiques extrêmes. Le plan Bleu vise à déployer rapidement et efficacement les ressources nécessaires pour gérer efficacement tout type de crise.

1.2 Le plan de gestion des SSE de l'aide médicale urgente

➔ Le plan de gestion des situations sanitaires exceptionnelles des soins de ville

La médecine de ville occupe une position stratégique dans la gestion des SSE. Ses missions essentielles consistent notamment à :

- Assurer la prise en charge initiale et orienter les patients vers les filières spécialisées
- Participer aux actions de prophylaxie collective (vaccination, dépistage, etc.)
- Contribuer aux campagnes d'information, de sensibilisation et de surveillance sanitaire

- Renforcer les dispositifs exceptionnels de soins en cas de nécessité
- Maintenir la prise en charge continue des patients souffrant d'affections chroniques ou aiguës, ainsi que rattraper les actes médicaux retardés ou interrompus par la crise

Le développement des structures d'exercice coordonné territoriale (Maison de Santé Pluriprofessionnelles MSP, Centre De Santé CDS, Communautés Professionnelles Territoriale de Santé CPTS, Equipe de Soins Primaires ESP, etc.) constitue autant d'opportunités pour renforcer la réponse à une SSE. En particulier, la réponse aux crises sanitaires majeures représente une mission fondamentale pour les CPTS.

2. Le Dispositif ORSEC

Le dispositif « Organisation de la Réponse de Sécurité Civile » vise à mobiliser et coordonner, sous l'autorité unique du préfet, l'ensemble des acteurs de la sécurité civile lorsque la gestion courante est dépassée. Il développe une culture commune de sécurité civile en impliquant tous les intervenants dans la préparation aux crises majeures.

ORSEC prévoit :

- Des dispositions générales applicables à toutes les crises majeures
- Des dispositions spécifiques adaptées à certains risques particuliers ou liées à des installations spécifiques (Dispositifs Spécifiques Opérationnels DSO)

Les dispositifs ORSEC et ORSAN sont complémentaires et étroitement coordonnés afin d'assurer une continuité optimale des parcours de soins. Les mesures décidées dans le cadre de chacun de ces dispositifs peuvent être mises en œuvre de manière indépendante ou conjointe, en fonction des besoins opérationnels.

III. Principes du processus de gestion de crise

Tableau 1 - Fiche d'Identité de la CPTS Strasbourg – Source : CPTS

FICHE IDENTITÉ CPTS	
Nom de la CPTS	**CPTS Strasbourg**
Forme juridique	**Association**
Enregistrement en préfecture	**9 octobre 2023**
N° SIRET	**924 179 955 00019**
Adresse de son siège social	**10A Boulevard de la Victoire 67000 STRASBOURG**
Coordonnées : • Téléphoniques • Email • Site internet	• **06 07 32 06 05** • **Contact@cpts-strasbourg.fr** • **https://cpts-strasbourg.fr**
Référents SSE (identités & coordonnées) : • 1 titulaire • Suppléant(s)	• Référents SSE : **Julien BOEHRINGER 06 89 56 68 97 julien.boehringer@cpts-strasbourg.fr** • Suppléant(s) : **Marine PICARD 06 81 68 84 33 marine.picard@cpts-strasbourg.fr**
Date de validation de la lettre d'intention et/ou du projet de santé par le comité régional de santé	**22-11-2023**
Date de contractualisation à l'ACI :	**13-07-2024**

A. Création d'un comité de pilotage

La mise en œuvre du plan de gestion de SSE nécessite la création d'un comité de pilotage (COPIL) au sein de la CPTS Strasbourg. Ce comité est composé du Président de l'association portant la CPTS Strasbourg, d'un médecin chargé de la gestion médicale, de représentants des professions paramédicales (pharmaciens, infirmiers, orthophonistes, biologiste…), du référents SSE (Annexe 7), de la coordinatrice de la CPTS Strasbourg ainsi que de toute autre personne pouvant être ressource sur des volets spécifiques.

1. Composition du comité de pilotage de la CPTS Strasbourg

Tableau 2 - Composition du COPIL de la CPTS Strasbourg – Source : CPTS Strasbourg

Nom Prénom	Profession	Lieu d'exercice	Participation à la gouvernance de la CPTS
BOEHRINGER Julien	Infirmier	Strasbourg	Président
KOPP François	Infirmier		Vice-Président
RENAUDIN Christophe	Médecin		Vice-Président
BESNARD Thierry	Diététicien		Trésorier
BARRAND Lionel	Biologiste		Trésorier adjoint
FRANCOIS Pierre-Olivier	Orthophoniste		Secrétaire
RAULET Isabelle	Pharmacien		Secrétaire adjointe
PICARD Marine	Coordinatrice		-
MUCKENSTURM Yannick	Chargé de mission		-
VOINOT Florian	Chargé de mission		-
RASSOULI Aly	Chargé de mission		-

Le référent SSE de la CPTS Strasbourg est Monsieur Julien BOEHRINGER, expert en préparation et gestion de crises sanitaires. Il coordonne et anime le plan d'action. Madame Marine PICARD, coordinatrice de la CPTS Strasbourg, assure la suppléance du référent SSE.

B. L'anticipation de la crise

Dans cette section, la CPTS analyse les risques et les menaces potentielles propres à son territoire, tenant compte de ses caractéristiques particulières. L'objectif est d'identifier les forces, les faiblesses ainsi que les opportunités et menaces, en recensant toutes les ressources

internes et externes disponibles. Cette démarche permet de déterminer les capacités de réponse afin d'adapter précisément les stratégies de gestion aux spécificités de chaque crise.

1. Notre écosystème

La CPTS Strasbourg couvre principalement la commune de Strasbourg, qui se trouve sur le territoire de l'Eurométropole composé de 33 communes membres. Les quartiers de la Robertsau et de la Cité de l'Ill, qui font partie de la commune de Strasbourg, sont exclus du maillage territorial de la CPTS Strasbourg. Ils font partie du territoire de la CPTS COSEN.

Comptant plus de 254 723 habitants, elle relève de la catégorie CPTS de Taille 4 et se structure en six grands quartiers.

Figure 6 - Maillage territorial de la CPTS Strasbourg – Source : Présentation de l'Eurométropole

Quartiers Nord
- Bourse/Krutenau - 11 411
- Esplanade - 12 991
- Orangerie/Conseil des XV - 25687

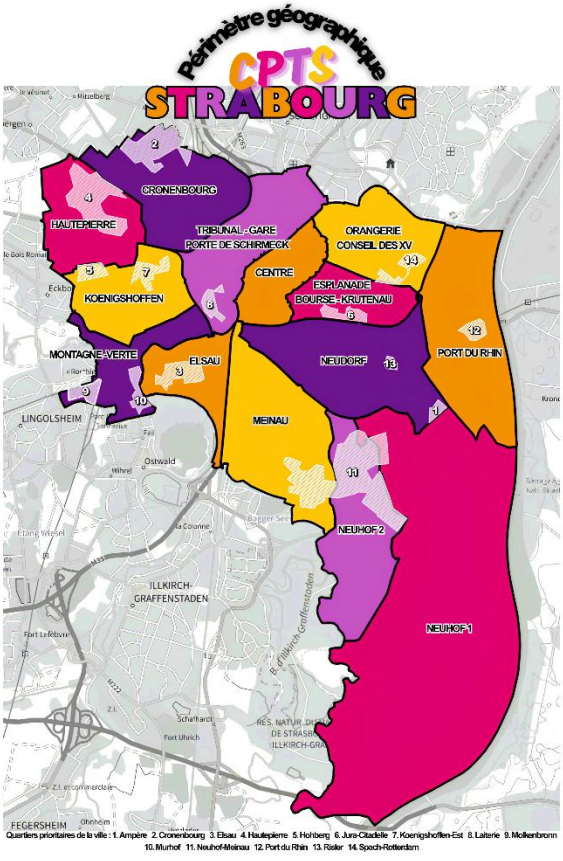
Quartiers Centraux
- Centre-ville - 18 465
- Gare - 13 284
- Tribunal - 13 153

Quartiers Sud
- Meinau - 16 271
- Neuhof - 21 276

Quartiers Sud-Ouest
- Koenigshoffen - 14 935
- Montagne Verte - 12 439
- Elsau - 5 914

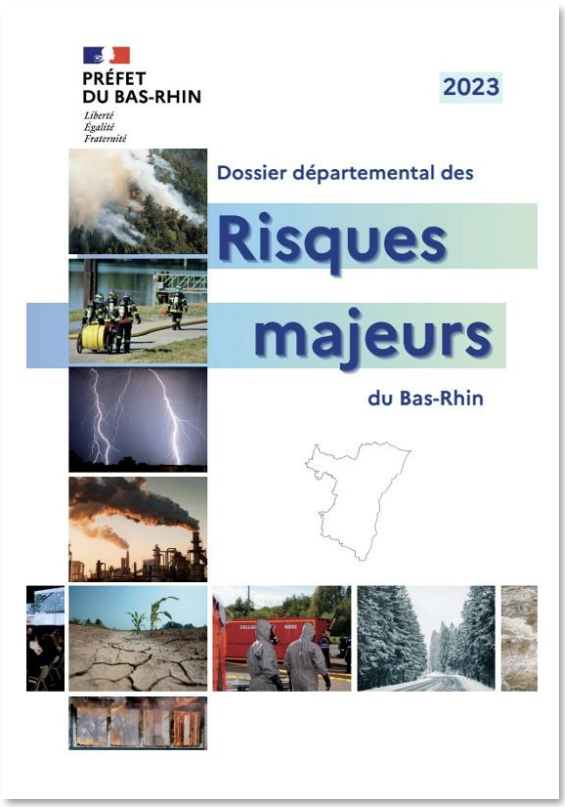
Quartiers Nord-Ouest
- Cronenbourg - 21 954
- Hautepierre - 13 434
- Poteries - 4 945
- Hohberg - 3 787

Quartiers Est
- Neudorf - 39 772
- Musau - 3 235
- Port du Rhin - 1 770



2. Cartographie des risques du territoire de la CPTS Strasbourg

La cartographie des risques du territoire de la CPTS Strasbourg repose sur le Dossier Départemental des Risques Majeurs[4] (DDRM), actualisé au 1er janvier 2023, ainsi que sur le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs[5] (DICRIM), édition 2019.





2.1. Les risques Naturels

INONDATION

La ville de Strasbourg peut être confrontée à quatre types d'inondations distinctes :

- Le débordement de cours d'eau
- Le ruissellement urbain
- La remontée de la nappe phréatique rhénane
- Le risque d'inondation par coulées d'eaux

Les zones les plus touchées

L'exposition au risque d'inondation n'est pas homogène sur le territoire communal. Les secteurs particulièrement vulnérables incluent : la Plaine des Bouchers, la Montagne Verte, les quartiers du Wacken et de Koenigshoffen, ainsi que le Jardin des Deux-Rives. Bien que situées à

[4] Dossier Départemental des Risques Majeurs 2023
[5] Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

proximité, la Cité de l'Ill et la Robertsau, également exposées, ne font toutefois pas partie du périmètre de la CPTS Strasbourg.

Le risque d'inondation représente un des risques majeurs à Strasbourg.



ORAGES & VENTS VIOLENTS

Les orages sont fréquemment accompagnés de phénomènes météorologiques tels que des pluies intenses et des averses de grêle. Les dangers liés à ces épisodes climatiques sont multiples : électrocutions, brûlures, incendies ou encore chutes d'objets.

Les vents sont qualifiés de violents lorsqu'ils atteignent une vitesse moyenne de 80 km/h ou des rafales de 100 km/h en milieu urbain.

Les zones les plus touchées

L'ensemble du territoire de la ville de Strasbourg est susceptible d'être impacté.

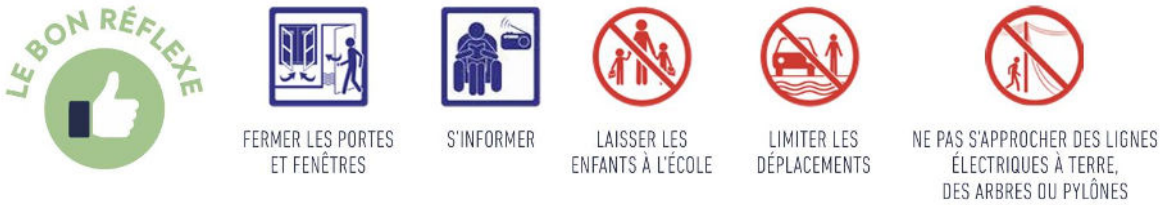


NEIGE, VERGLAS ET GRAND FROID

Le verglas représente un risque significatif pour la sécurité routière et piétonnière, en raison du risque accru de glissage et d'accidents. Le grand froid est caractérisé non seulement par des températures basses, potentiellement associées à des épisodes neigeux, mais aussi par son étendue géographique et sa durée prolongée.

Les zones les plus touchées

Ces phénomènes climatiques peuvent se manifester de manière imprévisible sur tout le territoire communal, sans localisation précise.



CANICULE

La canicule est définie par ses températures anormalement élevées de jour comme de nuit, s'étendant sur plusieurs jours consécutifs. A Strasbourg, une canicule est déclarée lorsque les températures nocturnes ne descendent pas sous les 19°C, tandis que les températures diurnes dépassent ou atteignent les 34°C.

Les zones les plus touchées

Bien qu'aucune zone ne soit strictement délimitée, les îlots de chaleur urbains constituent des facteurs aggravants significatifs.



RISQUE SISMIQUE

Le risque sismique concerne les vibrations du sol susceptibles de causer des dommages structurels aux bâtiments et infrastructures, entraînant potentiellement des chutes d'objets et des effondrements, sources de blessures graves pour la population.

Les zones les plus touchées

Strasbourg est classée en zone 3, soit un niveau modéré du risque sismique.



MOUVEMENTS DE TERRAIN

Les mouvements de terrain regroupent les déplacements du sol et du sous-sol, résultant de causes naturelles (érosion, précipitations) ou humaines (exploitation, déboisement). Strasbourg est particulièrement concernée par les risques liés aux effondrements de cavités souterraines.

Les zones les plus touchées

Les zones Nord et Ouest de la ville sont les plus sensibles à la présence avérée de cavités souterraines. Toutefois, il est essentiel de considérer que d'autres secteurs pourraient également être affectés par des cavités non encore identifiées.



2.2. Les risques technologiques

RISQUE INDUSTRIEL

Plusieurs établissements industriels situés à Strasbourg peuvent générer, en raison de leurs activités ou de leur emplacement, des risques pour la population environnante. Parmi ceux-ci figurent notamment les industries chimiques, les chaufferies industrielles et les silos de stockage de céréales. Plus d'une centaine d'entreprises disposent d'un statut d'Installations Classées pour la protection de l'Environnement (ICPE), dont huit établissements classés SEVESO, situés à proximité immédiate de zones particulièrement sensibles.

Le risque industriel constitue ainsi un risque majeur à Strasbourg.



RISQUE NUCLEAIRE

Le territoire se trouve dans un rayon de moins de 200 km autour de neuf centrales nucléaires réparties sur trois pays : deux en France, trois en Allemagne et quatre en Suisse. Parmi les centrales françaises, celle de Fessenheim, située à 75 km au sud, est la plus proche, tandis que celle de Cattenom, en Moselle, se trouve à environ 145 km au nord-ouest de Strasbourg.



RISQUE DE BARRAGE

Ce risque concerne principalement la possibilité d'une rupture brutale d'un barrage ou d'une digue entraînant une inondation soudaine et massive en aval. Strasbourg est concernée par la présence de digues de canalisation pouvant représenter un danger en cas de rupture.



TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

La ville de Strasbourg constitue un important carrefour de circulation, traversé par un flux important de transport de matières dangereuses (TDM). Ces transports se font via plusieurs modes :

- Ferroviaire
- Routier, principalement par les axes autoroutiers
- Fluviale, grâce au Rhin (Port Autonome et Port aux Pétroles)
- Réseaux de canalisations

Ce flux important de transport de matières dangereuses fait du TDM un risque majeur identifié pour Strasbourg.



2.3. Les risques sanitaires

POLLUTION ATMOSPHERIQUE

La pollution atmosphérique est caractérisée par une concentration excessive d'un ou plusieurs polluants dans l'air, susceptible d'engendrer des effets négatifs sur la santé publique et l'environnement. Cette pollution peut résulter notamment d'un apport massif de polluants sous l'effet des conditions météorologiques (vents) ou de pics saisonniers liés aux activités humaines.

MALADIES INFECTIEUSES

Les zones urbaines denses constituent des terrains favorables à l'émergence et à la propagation rapide des maladies infectieuses. Les conséquences peuvent être sévères selon l'intensité de l'épidémie, incluant une mortalité accrue, une surcharge des structures de santé, ainsi qu'un ralentissement général de la vie sociale et économique.

2.4. Les risques sociétaux

RISQUE CYBER

Les cyberattaques représentent des intrusions malveillantes dans les systèmes informatiques, susceptibles de toucher directement ou indirectement les particuliers, les administrations et les entreprises. On distingue quatre grandes catégories de risques cyber :

- La cybercriminalité

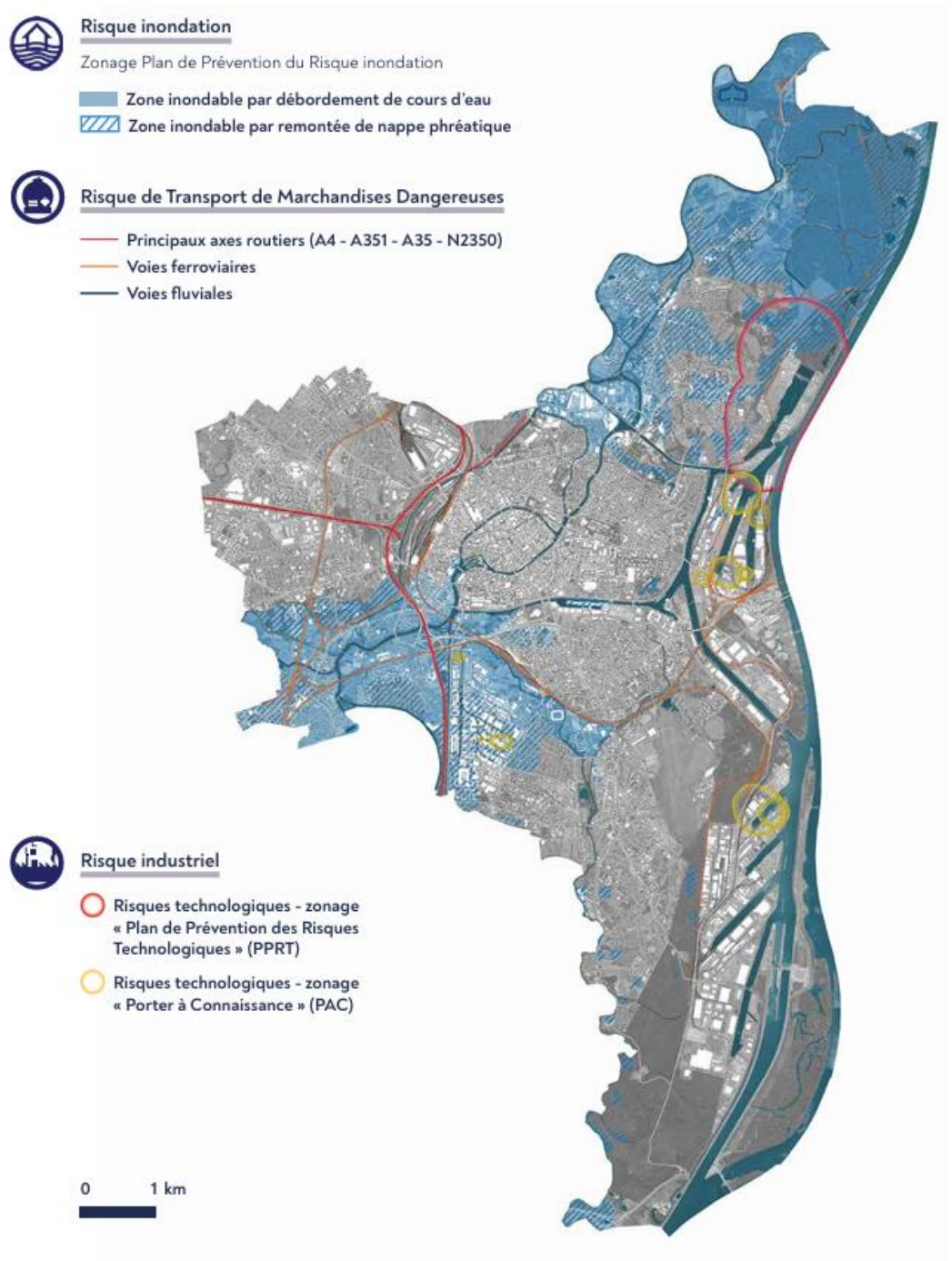
- Les atteintes à l'image
- L'espionnage
- Le sabotage

🔪 VIGIPIRATE

Le risque Vigipirate concerne spécifiquement les menaces liées au terrorisme et aux attentats, nécessitant une vigilance constante et des dispositifs adaptés de sécurité et de prévention.

2.5 Les risques majeurs

Cartographie 1 - Les risques majeurs à Strasbourg – Source : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



3. Cartographie des ressources du territoire de la CPTS

Cette section présente l'ensemble des ressources en santé disponibles sur le territoire de la CPTS Strasbourg. Une cartographie interactive a été élaborée afin de faciliter la visualisation de l'offre de soins existante et de permettre une meilleure orientation des PS. (Ajouter cartographie)

3.1. L'offre de soins libérale sur le territoire de la CPTS

Les données présentées ci-dessous concernent les professionnels de santé exerçant en libéral sur le territoire de la CPTS Strasbourg.

Tableau 3 - Nombre et évolution de professionnels libéraux sur la commune de Strasbourg en 2026 - Source C@rtoSanté

Catégories	Nombre de PS
Spécialités médicales	
Médecins spécialisés en médecine générale	405→ **421**↑
Médecins spécialisés hors méd générale	722 → **738**↑
Dont	
Allergologue	1 → **1** =
Anesthésiste	33 → **30**↓
Cardiologue	56 → **60**↑
Chirurgien	121 → **122**↑
Dermatologue	30 → **31**↑
Endocrinologue	12 → **11**↓
Gastro-entérologue et hépatologue	31 → **28**↓
Gynécologue	68 → **66**↓
Interniste	16 → **15**↓
Médecin anatomo-cytopathologiste	1 → **1** =
Médecin de médecine nucléaire	9 → **9** =
Médecine de physique et de réadaptation	20 → **22**↑
Médecin gériatre	2 → **1**↓
Médecin vasculaire	9 → **9** =
Néphrologue	7 → **8**↑
Neurologue	13 → **16**↑

Ophtalmologue	49 → **51**↑
Oto Rhino Laryngologue	25 → **28**↑
Pédiatre	38 → **35**↓
Pneumologue	13 → **13** =
Psychiatre	111 → **117**↑
Radiologue	32 → **38**↑
Radiothérapeute	6 → **6** =
Rhumatologue	15 → **16**↑
Spécialité Sage-femme	
Sage-Femme	52 → **57**↑
Spécialités dentaires	
Chirurgien-Dentiste	302 → **273**↓
Chirurgien dentaire – Spé. O.D.F	24 → **29**↑
Auxiliaires médicaux	
Infirmier	317 → **313**↓
Masseur Kinésithérapeute	477 → **478**↑
Orthophoniste	164 → **172**↑
Orthoptiste	27 → **25**↓
Pédicure Podologue	49 → **50**↑
Pharmacie / Laboratoire	
Pharmacie	78 → **78** =
Laboratoire	35 → **34**↓

Il est important de noter que certains d'entre eux cumulent une activité salariée, notamment au sein de structures de santé. On recense ainsi 29 centres de santé implantés sur le périmètre de la CPTS.

Tableau 4 - Nombre de structures sur la commune de Strasbourg 2026

Structures	Nombre
Sanitaires	
Centre de lutte contre le cancer	2
Centre hospitalier régional universitaire	8

Centre Hospitalier Spécialisé	5
Centre de dialyse & Structures alternatives	3
Centres de santé non typés eCDS-ATIH	23
Clinique	4
Groupement de coopération sanitaire	7
Hospitalisation à domicile	1
Maison de santé pluriprofessionnelle MSP	5
Soins de suite et de réadaptation	2
Médico-social	
Centre d'accueil/Accompagnement Réduction Risques Usages Drogues	1
Centre médico-psycho-pédagogique	1
Centre soins accompagnement prévention addictologie	7
Etablissement et service d'aide par le travail	4
Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	25
Etablissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés	1
Foyer d'accueil médicalisé	2
Institut d'éducation motrice	1
Institut médico-éducatif	6
Institut thérapeutique	1
Maison d'accueil spécialisée	4
Service d'accompagnement à la vie sociale	5
Service d'aide et d'accompagnement à domicile	31
Service d'éducation spéciale et de soins à domicile	4
Services d'Accompagnement Médico-Social Adultes Handicapés	2
Services de Soins Infirmiers à Domicile	5
Social	
Centre d'accueil des demandeurs d'asile	4
Centre d'hébergement d'urgence	1
Centre d'hébergement et de réinsertion sociale	9

Foyer d'hébergement pour personnes en situation de handicap	3
Foyer de vie pour personnes en situation de handicap	2
Centres de santé polyvalents	10
Centres de soins infirmiers ou polyvalents CSIP	10
Centres de soins dentaires CSD	14

3.2. L'offre de soins des établissements sanitaires

Cette sous-section détaille l'offre de soins proposée par les principaux établissements sanitaires localisés dans la commune de Strasbourg.

LES HÔPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG (HUS)

Le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Strasbourg remplit une double mission :

- En tant qu'hôpital de secteur, il assure les soins courants pour les habitants de Strasbourg et de sa région (Bas-Rhin, Haut-Rhin, Alsace).
- En tant qu'hôpital de recours, grâce à ses équipements spécialisés et son statut universitaire, il accueille également des patients provenant d'autres territoires plus éloignés.

➔ Capacité d'accueil : 1936 lits et 419 places et postes[6]

➔ Fréquentation annuelle : 187 797 patients

LA CLINIQUE RHENA

Établissement privé à but non lucratif, la Clinique Rhéna répond aux standards d'un hôpital général tout en garantissant l'absence de dépassement d'honoraires.

➔ Capacité d'accueil : 347 lits et 79 places[7]

➔ Fréquentation annuelle : 123 329 patients

[6] Les chiffres-clés 2022

[7] Données 2024

ELSAN LA CLINIQUE DE L'ORANGERIE

La Clinique de l'Orangerie est un établissement de santé privé à orientation médico-chirurgicale. Elle dispose également d'un service de soins de suite et de réadaptation.

- ➔ Capacité d'accueil : 72 lits et 86 places
- ➔ Fréquentation annuelle : 26 250 séjours

LA CLINIQUE SAINTE-BARBE – GROUPE HOSPITALIER SAINT-VINCENT

Établissement privé à but non lucratif, la Clinique Sainte-Barbe assure des soins généraux dans le respect des règles tarifaires, sans dépassement d'honoraires.

- ➔ Capacité d'accueil : 118 lits et 21 places

INSTITUT STRAUSS

L'Institut public de Cancérologie Strauss Europe se distingue comme un pôle hospitalier de référence réunissant, sur un site unique, une expertise médicale pointue, des équipes pluridisciplinaires et des équipements technologiques de pointe afin d'offrir une prise en charge en cancérologie.

- ➔ Capacité d'accueil : 124 lits et 99 places[8]
- ➔ Fréquentation annuelle : 84 408 séjours

3.3. L'offre médico-sociale

Le secteur médico-social intervient en complémentarité du secteur sanitaire pour répondre aux besoins fondamentaux des personnes, notamment les plus vulnérables. Il repose sur un large éventail d'acteurs : État, Assurance Maladie, Agence Régionale de Santé, collectivités territoriales, et organismes gestionnaires. Ce secteur se distingue par :

- Son réseau dense d'établissements et de services
- Son dynamisme opérationnel
- La transversalité de ses missions

La diversité des prestations médico-sociales proposées sur le territoire de la CPTS Strasbourg reflète l'adaptation continue aux besoins évolutifs de la population.

[8] Rapport annuel 2023

Tableau 4 : Typologie des différentes structures de l'offre médico-sociale Source : Rézone CPTS 2026

Structures	Nombre sur le territoire
Centre d'accueil / Accompagnement Réduction Risques Usages Drogues	1
Centre médico-psycho-pédagogique	1
Centre soins accompagnement prévention addictologie	7
Etablissement et service d'aide par le travail	4
Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	25
Etablissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés	1
Foyer d'accueil médicalisé	3
Institut d'éducation médicalisé	2
Institut d'éducation motrice	4
Institut médicoéducatif	1
Institut thérapeutique	1
Maison d'accueil spécialisée	5
Service d'accompagnement à la vie sociale	31
Service d'aide et d'accompagnement à domicile	3
Service d'Accompagnement Médico-Social Adultes Handicapés	2
Service de soins infirmiers à domicile	6

3.4. Les structures de coordination du territoire Strasbourgeois

La Fédération des CPTS (FCPTS) compte 12 CPTS (adhérentes à la FCPTS), couvrant le département du Bas-Rhin. Parmi elles :

- 10 disposent d'une lettre d'intention validée
- 7 ont vu leur projet de santé validé
- 6 ont signé un ACI

Tableau 6 - Les différentes CPTS du Bas-Rhin – Source : ARS Grand Est janvier 2024

Nom CPTS	Taille	Lettre d'intention	Projet de Santé	ACI
Fil des rivières	3	X	X	
Centre Alsace	3	X	X	X
CoKoZo	2	X		
Eurométropole Sud et Ouest	3	X	X	X
COSEN	3	X	X	X
Mossig et du Vignoble	1	X	X	X
Nord Bas-Rhin	2	X		
Pays d'Erstein	2	X	X	X
Pays de Saverne	1	X		
Pays des Sources	2	X	X	X
CPTS Molsheim Obernai Rosheim				

Des rencontres inter-CPTS informelles sont organisées chaque trimestre, réunissant les présidents et les coordinateurs du département. Cependant, aucun dispositif inter-CPTS formalisé n'existe à l'échelle du Bas-Rhin à ce jour. Ces échanges réguliers ouvrent néanmoins la voie à d'éventuelles actions concertées ou mutualisées, notamment en contexte de gestion de crise sanitaire.

LE DAC

Le Dispositif d'Accompagnement à la Coordination est né en janvier 2023 du regroupement de trois structures régionales : la Plateforme Territoriale d'Appui PRAG, le Réseau Oncologie RODA et le réseau de périnatalité Santé Thur Doller. Il couvre désormais l'ensemble du territoire alsacien.

Le DAC s'adresse à l'ensemble des professionnels confrontés à des situations sanitaires et/ou sociales complexes. Il intervient notamment auprès :

- Des personnes âgées
- Des patients en situation de précarité
- Des personnes handicapées
- Des personnes atteintes de pathologies chroniques ou cancéreuses
- Des patients en soins palliatifs

Il propose une expertise partagée avec les partenaires du territoire et, si nécessaire, assure la coordination des parcours de santé.

LE DISPOSITIF PRADO

Le Programme d'Accompagnement du Retour à Domicile (PRADO), piloté par l'Assurance Maladie, vise à améliorer la continuité des soins après une hospitalisation. Il facilite la liaison entre professionnels hospitaliers et libéraux, tout en assurant une prise en charge adaptée aux besoins du patient. Les principaux objectifs sont :

- De réduire la durée des séjours hospitaliers
- D'éviter les réhospitalisations évitables liées à un défaut de suivi en aval de l'hospitalisation.

LE SARA

Le système d'Appui au Retour à l'Autonomie est une plateforme numérique sécurisée visant à fluidifier la coordination entre les acteurs du soin, du médico-social et du social. Accessible aux professionnels de santé, elle permet :

- Le partage d'informations en temps réel dans le respect du secret médical
- La gestion coordonnée des parcours complexes
- La traçabilité des interventions de chaque intervenant
- La mise en relation rapide des acteurs de terrain

4. Diagnostic territorial des ressources internes de la CPTS

4.1. Adhérents

La CPTS Strasbourg regroupe actuellement 268 adhérents, dont 238 professionnels de santé libéraux. Les professions les plus représentées, en date du 1er juillet 2026, sont :

- Infirmiers : 66
- Médecins généralistes : 46
- Orthophonistes : 37
- Médecins Spécialiste : 26
- Pharmaciens : 17
- Chirurgiens dentiste : 15

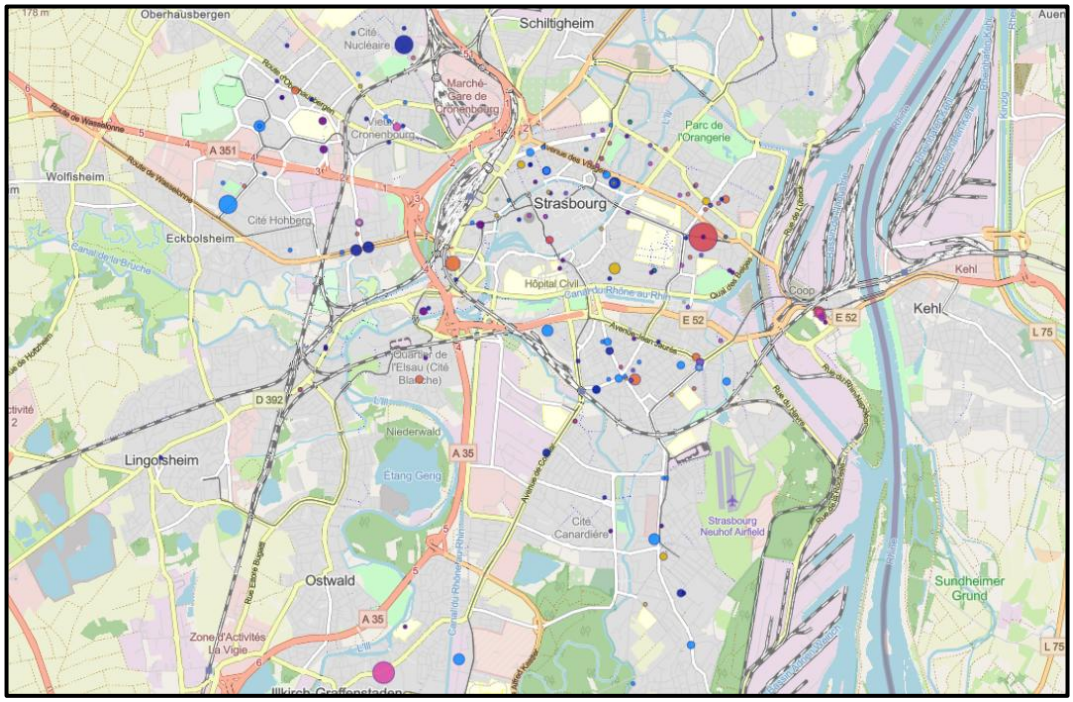
La communauté compte également 21 établissements relevant des secteurs sanitaires, social ou médico-social.

- Association de Lutte contre les Maladies du Foie
- Cabinet dentaire Wilm
- Clinique Saint barbe
- DAC Alsace
- EPSAN
- Institut Strauss
- Les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg
- La clinique Rhéna
- La Maison de santé de l'Elsau
- La Maison de santé de la Meinau
- La Maison de santé de Hautepierre
- La Maison de santé Neuhof

- Groupe hospitalier Saint-Vincent
- La pharmacie des Boulevards
- La pharmacie de la Charmille
- La pharmacie de la Rose
- La pharmacie du Tilleul
- IPSDE
- Service de santé étudiant - Université de Strasbourg
- SOS Médecins
- UGECAM Alsace - IURC

Des cartographies interactives ont été créées afin de visualiser l'implantation des professionnels, la composition des quartiers de la CPTS et l'emplacement des infrastructures partenaires. Ces outils facilitent la mobilisation rapide et ciblée des ressources humaines et matérielles en cas de situation sanitaire exceptionnelle.

Cartographie 2 - Cartographie des membres de la CPTS Strasbourg juillet 2025 - juin 2026



4.1. L'offre en matériel

Dans le cadre du recensement de l'équipement disponible sur le territoire, une liste des matériels et dispositifs essentiels a été établie selon les cinq grandes typologies de crise sanitaire. Cette liste sera prochainement diffusée aux professionnels de santé. Un formulaire déclaratif en ligne leur permettra d'indiquer les ressources dont ils disposent. Ce dispositif vise à renforcer l'agilité du territoire en cas de crise. Des campagnes de relance seront organisées pour garantir une remontée complète et à jour des informations.

Tableau 7 - Liste des matériels et dispositifs essentiels en fonction de la typologie de la crise sanitaire

Typologies de crise sanitaire	Produits et matériels
Blessés somatiques ou psychiques	Matériel chirurgical Benzodiazépines Neuroleptiques Pansements Plâtre & attelle Antiseptiques Oxymètres Spiromètres
Prise en charge de malades, épidémie	Vaccins antigrippaux Tests rapides d'orientation diagnostique Masques et gel hydroalcooliques Oseltamivir Sérum salé isotonique Tensiomètre ECG et Doppler Anti-inflammatoires Bronchodilatateurs Saturomètre Thermomètres
Agent infectieux émergent	EPI Protection des yeux et des voies respiratoires Respirateurs artificiels Produits hydroalcooliques Tests rapides de détection d'antigènes Médicaments (analgésiques, antibiotiques, relaxants musculaires, anesthésiques, médicaments de réanimation, etc.) Ecran de protection oculaire Gants nitriles Masques FFP2 et FFP3
Agent NRC	Tenue de protection NRBC Appareil normal de protection à visière panoramique ANP VP Masque de protection faciale et cartouche filtrante polyvalente Gants Chaussures Couverture de survie Rouleaux de toile tissée adhésive Bouteille d'O2 Masques Haute Concentration Ciseaux + Bacs de trempage Dacryoserum

	Eau de javel Charlotte type bloc Terre à foulon et essuyeurs Surchaussures
Altération de l'offre de soins	Tests rapides Produits de premiers secours

Tableau 8 - Moyens mobilisables en cas de coupure réseau électrique, coupure réseau téléphonique et coupure réseau d'eau

Réseau électriques	Coupure réseau téléphonique	Coupure réseau d'eau
Groupe électrogène	Radio à piles	Citernes d'eau
Lanterne LED	Talkies-walkies	Réservoir
Chauffage d'appoint		Camion-citerne
Des bougies		
Lampes à piles		
Chargeur et batterie solaire		
Batterie de secours		

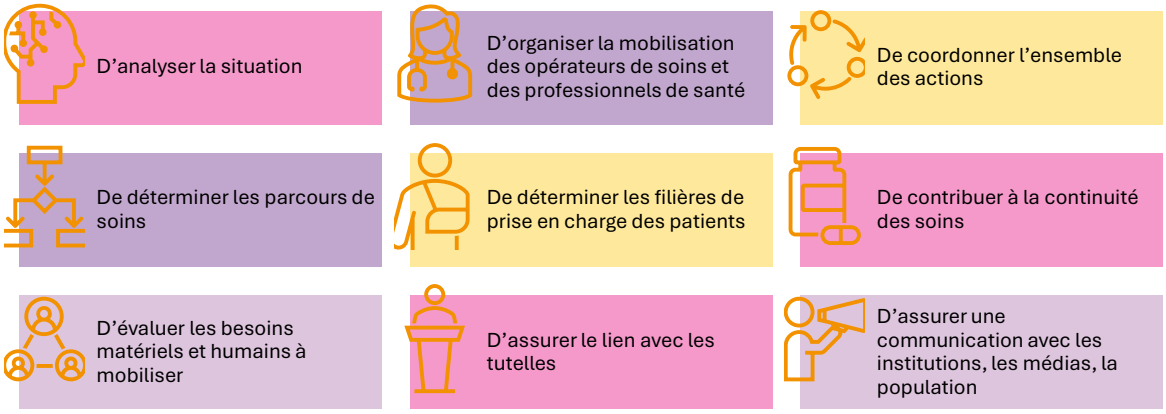
IV. Organisation de la réponse SSE de la CPTS Strasbourg

Afin de garantir une réponse rapide et coordonnée face à tout événement sanitaire majeur impactant le système de santé, la CPTS Strasbourg a mis en place une organisation structurée autour d'une cellule de crise, organe central de décision et de pilotage. Cette cellule est conçue pour être modulable selon la typologie et l'intensité de la situation rencontrée.

La cellule de crise constitue l'unique instance de pilotage stratégique lors du déclenchement du plan de gestion des SSE. Elle coordonne l'ensemble des actions menées sur le territoire et assure les liens fonctionnels avec :

- La cellule régionale d'appui au pilotage de l'ARS (CRAPS),
- Les cellules de crise des établissements de santé de premier et second recours,
- Les établissements médico-sociaux (EMS),
- Les collectivités territoriales et autres partenaires institutionnels.

Les principales missions de la cellule de crise sanitaire de la CPTS sont :



Il est important de souligner que la cellule de crise ne peut se réunir de sa propre initiative : une procédure d'activation doit être prévue. Cette procédure inclut la désignation d'un « déclencheur » officiel, responsable de l'activation formelle de la cellule. Pour la CPTS Strasbourg, cette mission revient à Monsieur Julien BOEHRINGER, Référent SSE, ou à défaut, à sa suppléante, Madame Marine PICARD.

A. Constitution de la cellule de crise

La cellule de crise s'organise autour des fonctions suivantes :

- Fonction décisionnelle
- Fonction de pilotage opérationnel
- Fonction de communication

- Fonction d'organisation médicale
- Fonction d'organisation paramédicale
- Fonction support (logistique, ressources matérielles, techniques)
- Fonction de secrétariat (suivi administratif, traçabilité, comptes rendus)

1. Fonctions et missions des membres de la cellule de crise

1.1. Membres de la cellule de crise

Chaque fonction est associée à des missions spécifiques, décrites dans les fiches de poste annexées. Il est recommandé qu'à minima chaque fonction bénéficie d'une suppléance (un titulaire et un suppléant) afin d'assurer la continuité opérationnelle.

Une même personne peut se voir confier plusieurs fonctions, à l'exception des postes de décideur et de pilote, qui sont les seuls habilités à être en contact avec les autorités extérieures. La désignation des membres de la cellule de crise est validée par le Bureau et le Conseil d'administration de la CPTS.

Tableau 9 - Caractéristiques des différentes fonctions de la cellule de crise – Source : Guide SSE

Fonctions	Missions principales	Référents	Interlocuteurs internes à la CPTS	Interlocuteurs externes à la CPTS
Décision	• Faire le lien avec les tutelles et les partenaires • Valider les actions mises en œuvre par la cellule de crise • Valider la stratégie d'organisation, de communication et d'information • Valider des mesures de sécurisation des PS et patients • Valider la sortie de crise	Président de la CPTS ou toute personne désignée par les instances de la CPTS. Binôme Président de la CPTS/Référent Crise Sanitaire (si désigné)	Fonction pilotage	ARS Collectivités Communes Sécurité Civile

Pilotage (Cette fonction peut être fusionnée avec celle de Décision, en fonction de la taille de la CPTS, typologie de crise.)	• Répartir les tâches, coordonner et animer les différentes composantes de la cellule de crise • Organiser la communication entre les différentes composantes de la conduite de crise au sein de la CPTS, ainsi qu'avec l'extérieur. • Assurer la communication avec les autorités en lien avec la fonction décision • Recevoir, analyser et synthétiser les informations • Piloter les points de situation • Mettre en œuvre les actions et les suivre	Référent SSE (si désigné) OU le président de la CPTS, OU toute personne désignée par les instances de la CPTS.	Président de la CPTS Fonction de décision Fonction organisation médicale Fonction organisation paramédicale Fonction communication Référent support Fonction secrétariat	ARS Collectivités Sécurité Civile
Organisation médicale	• Définir la stratégie de prise en charge médicale au regard de la SSE • Adapter la stratégie médicale en fonction de l'évolution de la crise sanitaire • Mobiliser les professionnels médicaux libéraux • Coordonner les prises en charge médicales en lien avec le SAMU • Recenser les publics fragiles • Alerter sur les besoins en produits de santé	Toute personne désignée par les instances de la CPTS.	Fonction pilotage Fonction communication Fonction organisation paramédicale Fonction support Fonction secrétariat	

Organisation paramédicale	• Définir la stratégie de prise en charge paramédicale au regard de la SSE • Adapter la stratégie paramédicale en fonction de l'évolution de la crise sanitaire • Mobiliser les professionnels paramédicaux libéraux • Recenser les publics fragiles • Alerter sur les besoins en produits de santé	Toute(s) personne(s) désignée(s) par les instances de la CPTS. Possibilité de plusieurs personnes désignées (ex : 1 pharmacien, 1 IDEL, 1 MK…)	Président de la CPTS Fonction pilotage Fonction communication Fonction organisation médicale Fonction support Fonction secrétariat	
Communication **Compte tenu du caractère stratégique de la communication lors d'une SSE il est conseillé de rattacher la fonction de communication à celle de décision ou au pilotage.**	• Mettre en œuvre la stratégie de communication adaptée à la situation et validée par la fonction décision. • Rédiger les communiqués de presse • Organiser les points de presse	Toute personne désignée par les instances de la CPTS.	Président de la CPTS Fonction Décision Fonction Pilotage Fonction organisation médicale Fonction organisation paramédicale Fonction support Fonction secrétariat	Presse, médias Canaux communication institutionnels : DGS, alertes ARS, Flash AM Grand Public Adhérents de la CPTS
Support	• Identifier et recenser les besoins en matériel • Gérer les ressources matérielles • Garantir la sécurisation des installations • Gérer les ressources humaines (plannings, remplacements, etc.)	Toute personne désignée par les instances de la CPTS.	Président de la CPTS Fonction Décision Fonction Pilotage Fonction organisation médicale Fonction organisation paramédicale Fonction support Fonction secrétariat	Communes, collectivités, Fournisseurs de matériels Armée, SDIS, Sécurité Civile

Secrétariat	▪ Réceptionner les appels téléphoniques et courriels, tenir les mains courantes, tenir le tableau de bord, suivre les points de situation, rédiger les comptes rendus, etc.	Toute personne désignée par les instances de la CPTS OU par la fonction DÉCISION de la cellule de crise.	Président de la CPTS Fonction Décision Fonction Pilotage Fonction organisation médicale Fonction organisation paramédicale Fonction support	

Les fiches action ou mission (*Annexe 5)* précisent pour chaque membre :

- Son rôle et ses responsabilités,
- Les actions attendues en situation de crise,
- Ses interlocuteurs privilégiés,
- Le cadre d'intervention associé à sa fonction.

Un tableau complet (*Annexe 3*) reprend l'identité et les fonctions mobilisables des membres de la cellule de crise.

B. Outils de réponse

L'élaboration en amont d'outils de pilotage (*Annexe 6*) adaptés à chaque type de crise sanitaire permet une optimisation du temps et de l'efficacité des opérateurs en situation de tension. Ces outils devront être personnalisés selon les spécificités de la CPTS et les scénarios envisagés.

Le lieu de réunion désigné pour l'activation physique de la cellule de crise est :

Maison Sport Santé de Strasbourg

Groupement d'Intérêt Public

Salle de réunion 200 au 2ème étage

10 A Boulevard de la Victoire

67000 STRASBOURG

06 07 32 06 05

Les autres outils sont à retrouver dans les annexes 6 du document.

Tableau 10 – Les différents outils pour la gestion de crise

	TITRE	REFERENCE
Outil déclenchement plan gestion de crise	Procédure d'activation du dispositif de gestion de crise	Annexe 6.1
Outil conduite de crise	Modèle type de point de situation	Annexe 6.2

D'autres outils sont disponibles et mis à disposition par l'ARS Grand Est[9].

C. Formation à la gestion de crise et intégration aux exercices départementaux de crise

La CPTS Strasbourg prévoit et organise la formation de ses membres à la gestion de crise sanitaire. Cette formation est prioritairement destinée aux membres de la cellule de crise, mais elle pourra être étendue à d'autres membres volontaires de la CPTS.

Concernant la formation aux gestes et soins d'urgence, aux situations sanitaires exceptionnelles (SSE) et à la pédagogie appliquée à la santé, une première session AFGSU 2 a été organisée au Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence du Bas-Rhin (CESU 67), rattaché au SAMU 67 du CHU de Strasbourg. À cette occasion, 15 membres de la CPTS ont été formés. Une seconde session est programmée pour novembre 2026.

Par ailleurs, le référent et la suppléante ont suivi la formation « *Management de gestion des SSE / crises sanitaires en CPTS* », dispensée par l'ARS.

Par la suite, des formations plus spécialisées seront proposées, notamment :

- La formation AFGSU, volet SSE (AFGSU SSE)
- La formation spécifique pour le Référent SSE, dispensée également par le CESU 67
- La participation active de la CPTS Strasbourg aux exercices de simulation, séminaires et journées régionales de préparation à la gestion de crise

[9] Crise sanitaire : comprendre sa gestion et le rôle des acteurs | Professionnels

V. Dispositif de gestion de crise

La CPTS Strasbourg met en œuvre un dispositif de gestion de crise structuré selon le référentiel national. Ce dispositif repose sur quatre grandes phases :

1. Réception de l'alerte et analyse de la SSE
2. Activation du dispositif
3. Pilotage des actions
4. Phase d'atterrissage

L'objectif est d'activer le plan de gestion de crise dans les meilleurs délais à la suite d'une alerte émise par une autorité compétente. Le comité de pilotage a défini en amont les responsabilités et validé l'ensemble des fiches réflexes associées.

Phase 1 : de la réception de l'alerte à l'analyse de la SSE

Cette étape implique la réception du message d'alerte, la structuration de son analyse et la décision de déclencher ou non la cellule de crise

Cette phase comprend trois étapes clés :

Mise en place d'un dispositif de veille opérationnelle

Un dispositif de veille active permet de capter toute alerte provenant :

- Des autorités sanitaires (canal descendant)
- Des acteurs de santé du territoire ou membres de la CPTS (canal ascendant)

L'objectif est de garantir la mise en place d'une procédure opérationnelle, rapide et efficace dès la réception de l'alerte.

Le Référent SSE assure la permanence de ce dispositif. Il doit être joignable par téléphone et par courriel. Ses coordonnées sont communiquées aux adhérents de la CPTS, aux partenaires du territoire et aux autorités de santé. En cas d'alerte ascendante, un comité de validation est consulté pour évaluer la pertinence de l'information avant notification à l'ARS via le Point Focal Régional.

Coordonnées Référent SSE CPTS Strasbourg

Julien Boehringer

Mail : julien.boehringer@cpts-strasbourg.fr

contact@cpts-strasbourg.fr

Téléphone : 06 89 56 68 97

06 07 32 06 05

Coordonnées Suppléante SSE CPTS Strasbourg

Marine PICARD
Mail : marine.picard@cpts-strasbourg.fr
Téléphone : 06 81 68 84 33

Localisation de la Cellule de Crise de la CPTS Strasbourg

Maison Sport Santé de Strasbourg
2ème étage - Salle de réunion 200
10A boulevard de la Victoire - 67000 Strasbourg

L'alerte peut arriver via plusieurs canaux :

- ➔ **Canal descendant :** l'ARS ou les autorités compétentes adressent un message d'alerte à tous les acteurs de santé concernés
- ➔ **Canal ascendant :** un adhérent de la CPTS ou un acteur du système de santé ambulatoire adresse un message d'alerte à la CPTS.



Un dispositif de diffusion opérationnelle de l'alerte en interne à la CPTS Strasbourg

Ce dispositif vise à permettre la retransmission immédiate de l'alerte en interne, dans un premier temps auprès des membres de la CPTS en charge d'activer le dispositif. Dans ce cadre, un schéma de diffusion de l'information en interne à la CPTS Strasbourg a été développé via plusieurs canaux de communication afin d'activer le dispositif de crise puis diffuser enfin aux adhérents et enfin aux autres professionnels de santé libéraux.

Analyse de la situation

Avant d'apporter une réponse et d'activer la cellule de crise, Le Référent SSE est chargé de compléter une fiche d'analyse de la situation à partir de laquelle sera décidée la validation ou non de l'alerte.

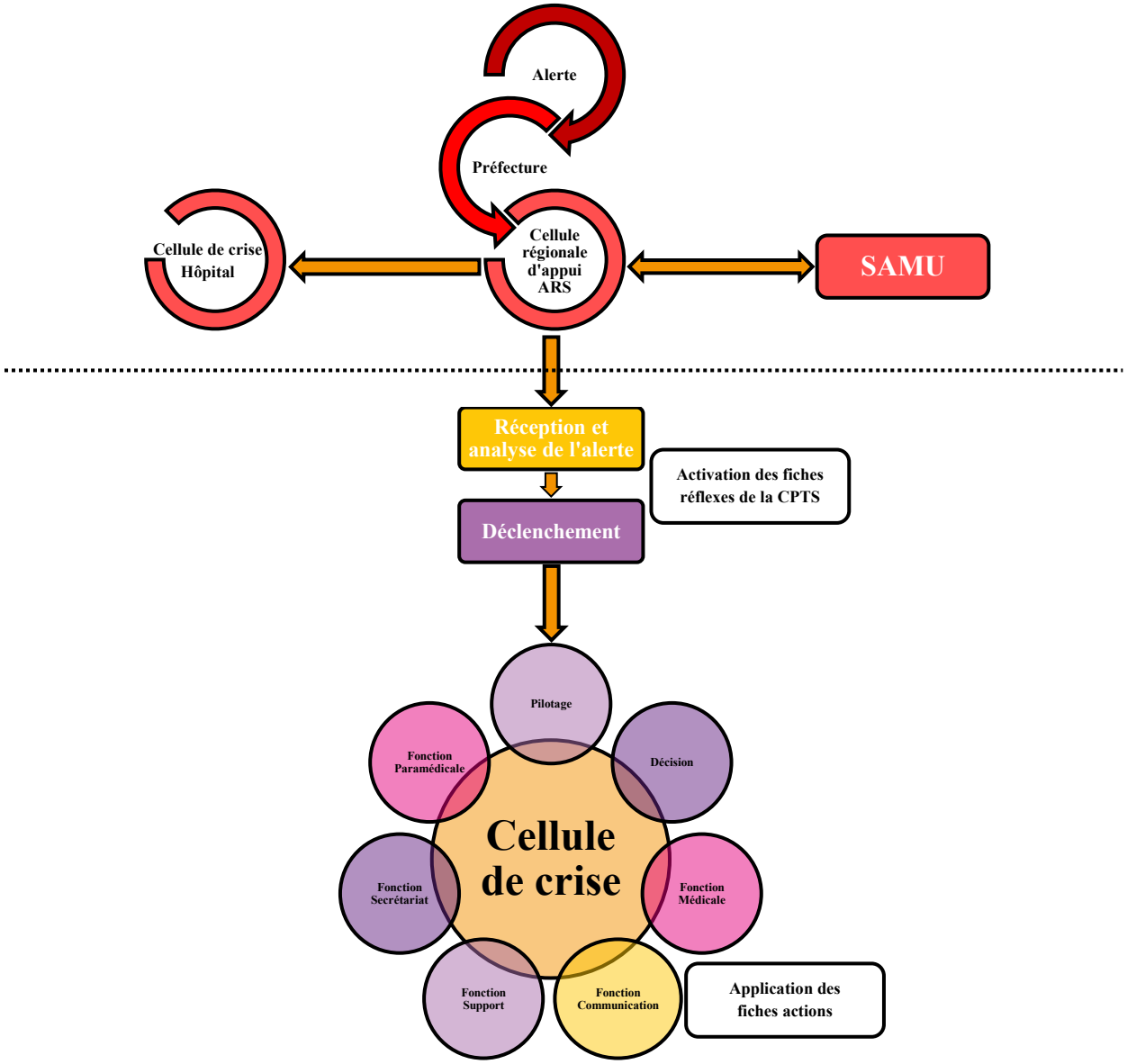
Le comité de la CPTS Strasbourg analysera les caractéristiques de la situation de crise afin d'envisager une réponse ou non et le meilleur dimensionnement possible de cette réponse dans un délai de 24h à 48h suivant l'alerte :

- ➔ *Quelle est la situation observée ?*
- ➔ *Quelle est la nature de la crise ?*
- ➔ *Quels acteurs et populations sont impactés ?*
- ➔ *Quelle réponse la CPTS peut-elle apporter ?*
- ➔ *Quelles ressources sont à mobiliser ?*

La décision de validation est notifiée par courriel aux autorités concernées. En cas de validation, la CPTS entre en mode "gestion de crise" et la cellule de crise est officiellement activée.

Si nécessaire, des compléments d'information sont demandés aux autorités sanitaires. Une lecture du plan ORSAN est également effectuée pour adapter la réponse à la typologie de la crise.

Figure 7 - Processus d'activation de la cellule de la CPTS



Dès l'entrée en gestion de crise, indépendamment de la nature de cette SSE, la CPTS peut s'appuyer sur des « FICHES REFLEXES » correspondant aux quatre phases du dispositif. Ces fiches peuvent être utilisées comme fil conducteur pour activer le dispositif de gestion de crise.

Les 4 fiches réflexes (*Annexe 4*) se suivent dans la chronologie de la conduite de crise. Elles ont un code couleur permettant d'identifier les phases auxquelles elles se rapportent.

Tableau 11 - Les différentes fiches réflexes

FICHES	DESCRIPTION	ANNEXE
FICHE 1	Réception et analyse de l'alerte	Annexe 4.1
FICHE 2	Installation et constitution de la cellule de crise	Annexe 4.2
FICHE 3	Conduite de crise	Annexe 4.3
FICHE 4	Atterrissage	Annexe 4.4

La CPTS doit tenir compte du fait que ces fiches doivent rester dédiées aux 4 grandes étapes de la conduite de crise et ne doivent pas être confondues avec les fiches actions attribuées à chaque fonction identifiée dans la cellule de crise (décision, pilotage, communication, organisation médicale, paramédicale, support, secrétariat).

L'ensemble de ces outils, élaborés en amont, est conçu pour optimiser l'efficacité des acteurs lors de la gestion active de la crise. Une fois la décision d'activation prise, la cellule de crise est armée dans les plus brefs délais conformément aux procédures validées.

Phase 2 Activation du plan de gestion et armement de la cellule de crise

Cette étape correspond à l'activation formelle du dispositif de crise, à la constitution initiale de la cellule de crise, à l'élaboration d'un premier plan de réponse et à la mise en place d'une stratégie de communication adaptée.

Les contacts des membres de la cellule figurent dans l'annuaire de gestion de crise (*Annexe 3*). La coordinatrice de la CPTS a pour mission d'informer les membres désignés via un courriel doublé d'un appel téléphonique. Pour être considérée comme armée, la cellule de crise doit être composée d'au moins deux membres.

Une fois constituée, la cellule procède à une analyse approfondie de la SSE afin de construire une première stratégie de réponse. Cette stratégie dépendra du type d'événement (infectieux, climatique, technologique, etc.) et de sa dynamique (cinétique). L'analyse visera à caractériser précisément la crise et à anticiper ses impacts.

Deux niveaux de gradation de la réponse sont envisagés :

- ➔ Gradation 1 : appui aux structures existantes
- ➔ Gradation 2 : création de structures dédiées ou de dispositifs spécifiques

Une stratégie de communication sera définie en cohérence avec cette réponse, selon quatre axes :

- Les autorités (ARS, CPAM, Préfecture)
- Les adhérents de le CPTS Strasbourg
- Les PS non adhérents et partenaires du territoire
- La population, en coordination étroite avec les autorités

Des trames types de communication seront élaborées à l'avance pour accélérer la diffusion des messages.

Chaque réunion de la cellule donnera lieu à un compte-rendu formalisé. Les décisions stratégiques seront consignées dans une main courante officielle, communiquée aux autorités sanitaires par voie électronique.

Phase 3 Conduite de la crise

Cette étape correspond à la mise en œuvre et à l'adaptation continue de la stratégie de réponse. Elle est cyclique et repose sur un suivi permanent de la SSE.

Après la diffusion de l'alerte, la CPTS organisera la montée en puissance de son dispositif en élaborant la stratégie de réponse au sein de la cellule de crise.

Une trame a été développée jusqu'à la décision d'une sortie de crise :

Organisation de la réponse à la SSE (systématisation)

- Définition de la SSE
- Compréhension de la SSE
- Mise en œuvre d'une réponse

Suivi de la SSE

- Recevoir, traiter et classer les informations reçues
- Correspondance avec les acteurs du territoire
- Analyser l'évolution de la SSE pour mettre à jour la stratégie de réponse

Gérer les ressources matérielles et humaines

- Maintenir le contact avec les PS libéraux, les administrations et les membres de la cellule
- Prévoir des temps d'échange

Gérer la communication

- Adapter les messages selon la stratégie retenue
- Assurer une information régulière à destination des autorités, des adhérents et des partenaires
- Communiquer auprès du grand public en coordination avec l'ARS et les autorités préfectorales

Phase 4 : Levée de l'alerte

Cette étape implique l'organisation du retour à la « normale » et le désarmement de la cellule de crise.

La sortie de crise est encadrée par une procédure rigoureuse. Elle est décidée après analyse conjointe de la situation par le Référent SSE, le comité de validation et en concertation avec la cellule d'appui de l'ARS.

La désactivation de la cellule de crise fait l'objet :

- D'une main courante officielle envoyée aux autorités sanitaires, aux adhérents et aux partenaires
- D'une temporalité claire pour accompagner la fin de l'alerte
- D'une stratégie de communication dédiée à la sortie de crise

Enfin, un retour d'expérience (RETEX) sera systématiquement organisé à l'issue de chaque activation du dispositif. Il permettra de capitaliser sur les enseignements tirés, d'identifier les points d'amélioration et de mettre à jour les outils opérationnels.

B. Organiser la communication de crise

La règle générale d'organisation de la communication sanitaire en situation de crise est la suivante : elle relève du ministère en première intention (niveau national), puis de la préfecture et de l'ARS (niveau régional et départemental de la communication).

Concernant les informations à la population qui nécessitent une maitrise de la rédaction et des canaux de diffusion des messages, la diffusion se fera en lien avec les autorités, élus, ARS.

La CPTS Strasbourg veillera à respecter cette hiérarchie. Sa communication publique se limitera strictement aux informations relatives aux actions qu'elle mène :

- Modalités de prise en charge assurées par la CPTS
- Accès aux structures ou dispositifs mis en place par la CPTS

Elle ne pourra en aucun cas se substituer à la communication institutionnelle concernant l'organisation générale de la gestion de crise. Toute communication de la CPTS avec la population sera effectuée en concertation avec les autorités sanitaires et les collectivités locales concernées.

VI. Démarche d'amélioration continue de la qualité

A. Politique d'archivage du plan de gestion de crise

La sauvegarde de l'ensemble du plan de gestion de crise (partie générique + ensemble des fiches actions, annuaires…) constitue un enjeu pour minimiser l'impact d'éventuelles pertes de données. La CPTS devra formaliser une procédure de sauvegarde et d'archivage, en incluant à la fois un stockage d'une version papier et d'une version numérique (non modifiable).

La procédure inclura :

- L'identification d'un lieu de conservation
- La détermination d'un archivage électronique permettant un accès sécurisé, accessible, disponible et garantissant la confidentialité des données. L'accès doit pouvoir se réaliser en externe de la structure (pas de stockage sur un ordinateur unique)
- La mise au format qualité des documents (version, date, auteurs, durée de vie du document…)
- La détermination des autorisations d'accès et les éventuelles modifications des droits d'accès
- La détermination des modalités de réactualisation des documents et la traçabilité de cette actualisation

Il conviendra d'envisager les scénarii suivants :

- Non accessibilité au support papier
- Non accessibilité au support numérique (exemple blackout, rupture réseaux électriques)
- Absence ou impossibilité des personnes ayant les accès numériques ou ayant le document papier
- Piratage de données
- Défaillance du support numérique

B. Réactualisation du document

La réactualisation du plan de gestion de crise sanitaire, de l'ensemble des annexes et outils est nécessaire pour les raisons suivantes :

- Évolution de la règlementation, des ressources humaines, matérielles, etc
- Correction des erreurs, dysfonctionnements détectés lors de la mise en application du document
- Amélioration continue du document
- Modification de l'environnement et écosystème de la CPTS

Cette mise à jour garantit une transmission des informations aux membres de la CPTS.

La réactualisation du document permet de garantir sa pertinence et sa conformité aux attentes des institutions.

La réactualisation du document doit être réalisée de manière régulière, a minima annuellement.

C. Politique d'information / sensibilisation et Plan de formation

La CPTS doit prévoir de sensibiliser les PS à la gestion de crise afin de faciliter l'appropriation de l'organisation structurée du plan de gestion de crise.

Les professionnels doivent, en effet, avoir la capacité de connaitre les principales modalités de l'activation du dispositif de gestion crise afin de limiter le stress et les décisions inappropriées que peut induire la survenue d'une situation sanitaire exceptionnelle.

La mise en place d'une politique d'information est essentielle pour mieux appréhender l'écosystème des dispositifs de gestion de crise et pour faciliter la gestion et la conduite d'une SSE.

Il est conseillé de planifier :

- Des sessions régulières, renouvelées à fréquence définie, d'informations à l'ensemble des adhérents de la CPTS
- Un plan de formation notamment aux gestes d'urgence et aux SSE
- Une formation spécifique pour les membres de la cellule de crise

Le plan de formation doit répondre aux orientations relatives à la formation des PS dans le dispositif ORSAN.

D. Programme annuel d'exercices et entrainements

L'exercice et l'entraînement représentent une étape opérationnelle incontournable de la préparation à la gestion d'une SSE.

En effet il permet aux professionnels de santé, en amont aux situations d'urgence, de s'exercer aux différentes étapes de la conduite de crise. Ceci, afin de réduire le temps de réaction en cas de SSE avérée et de diminuer le stress qu'induirait un manque de préparation. Il a également pour objectif d'identifier d'éventuels besoins de montée en compétences ou en connaissances des professionnels.

Il permet :

- De tester les dispositifs et le plan de gestion de crise sanitaire de la CPTS incluant les tests des outils de conduite de crise
- D'acquérir de l'expérience en conduite de crise et d'identifier les points forts et les points faibles de la stratégie du plan dispositif de gestion de crise activé afin de pouvoir mettre en place des axes d'amélioration

Le point de départ de la conception d'un exercice est basé sur l'écriture d'un scénario qui peut être joué en interne à la CPTS (ou avec les autorités et autres partenaires du territoire) sur l'ensemble (ou une ou plusieurs étapes) du dispositif de crise (exercice global ou partiel).

Le suivi et l'évaluation de l'exercice doivent être pilotés par un groupe dédié (évaluateurs/ observateurs interne / externe) définissant les objectifs, la temporalité de l'exercice et les outils d'évaluation adaptés (grille d'évaluation…).

VII. L'évaluation de la réponse proposée

Le RETEX est une méthode de RETour d'EXpérience (analyse a posteriori) qui « aide à identifier de manière systémique et collective ce qui a et ce qui n'a pas fonctionné, et pourquoi et comment s'améliorer » (After action reviews and simulation exercises. s.l. : OMS, 2018.).

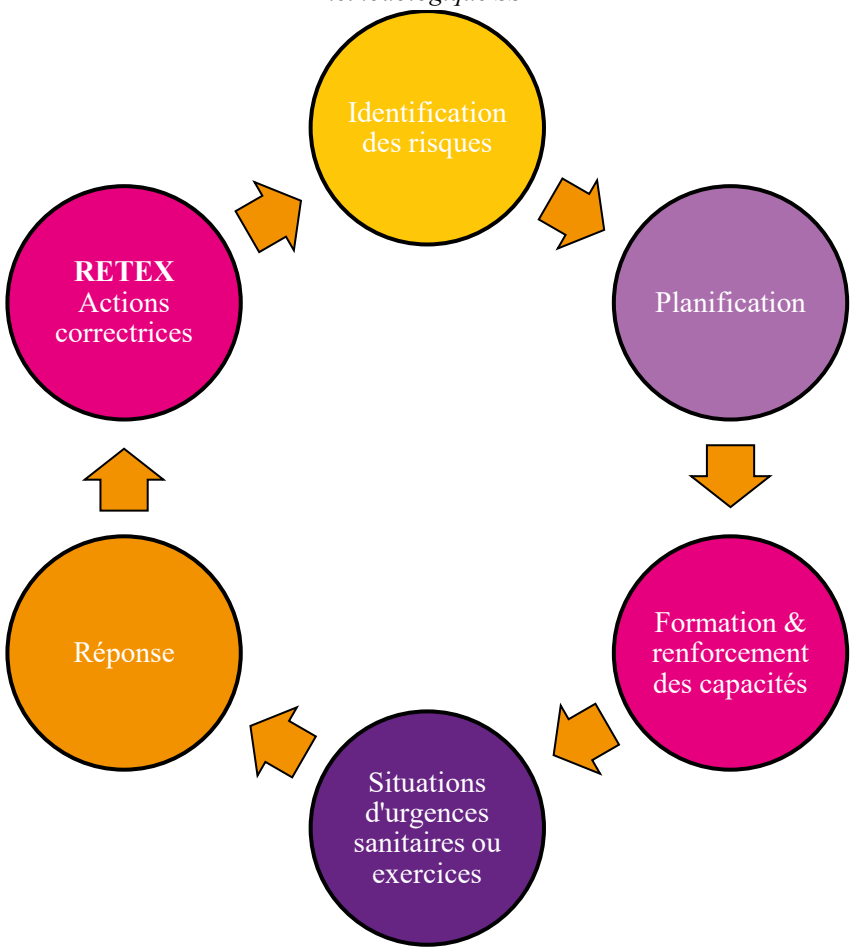
La démarche RETEX requiert le passage d'une logique individuelle à une logique collective.

La phase de retour d'expérience peut intervenir après une phase de réponse à une crise sanitaire ou la réalisation d'un exercice de simulation, afin de mettre en place une série d'actions correctrices.

L'objectif du RETEX est la réalisation du bilan des actions mises en œuvre en conduite de crise. Il identifie les points forts et /ou les faiblesses observés au cours de la gestion d'une situation donnée (situation sanitaire exceptionnelle réelle ou exercice de simulation).

Ce travail de synthèse collectif a pour but d'identifier les éventuels écarts entre la réalité et l'attendu formalisé dans le plan de gestion de crise (procédure, fiches réflexes, fiches actions, outils) et les actions et les capacités de réponse mises en œuvre au sein de la cellule de crise.

Figure 8 - Cycle de préparation et de réponse aux situations d'urgence sanitaire – Source : RETEX guide méthodologique SSE



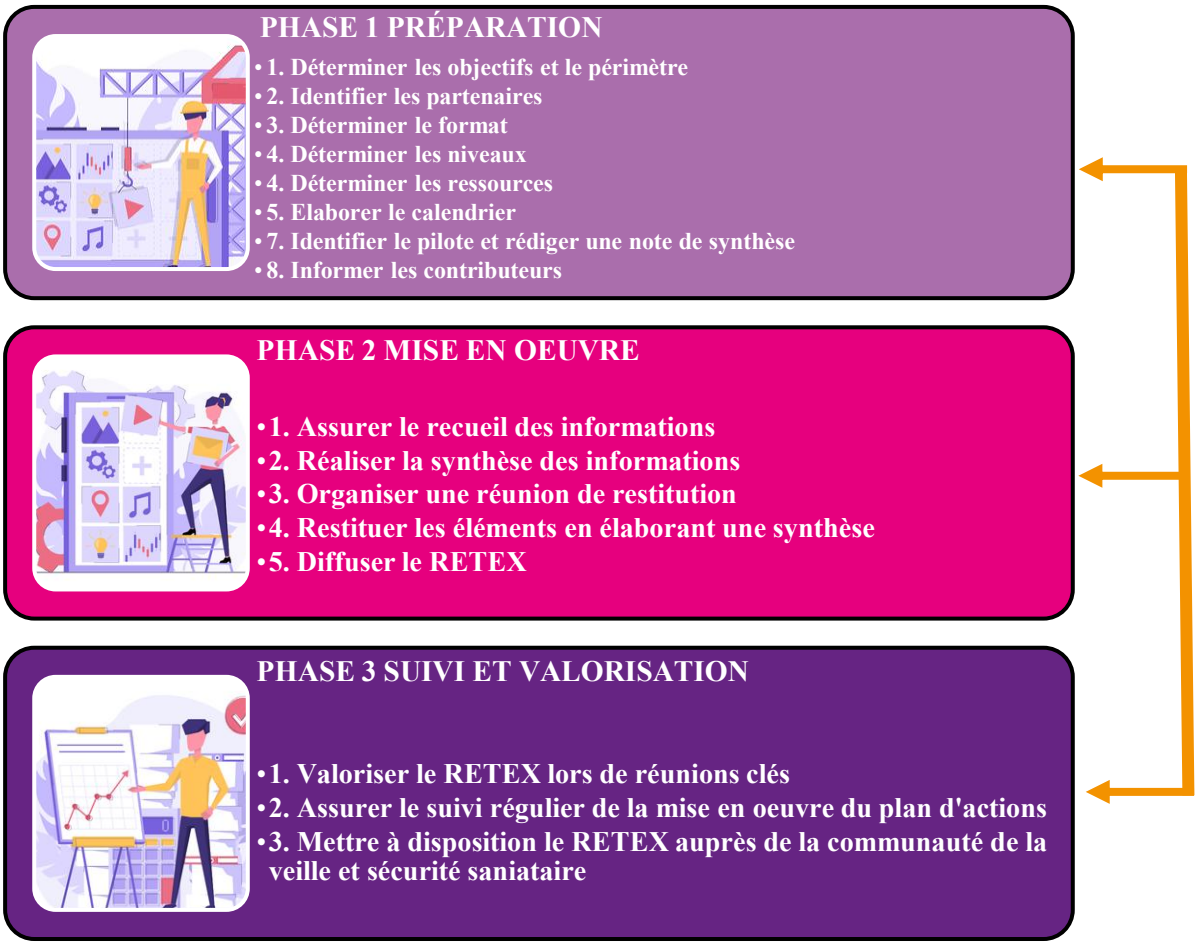
Les types d'acteurs du RETEX :

- Membre(s) du comité de pilotage en charge de la validation
- Un référent RETEX en appui méthodologique
- Une équipe RETEX en charge de la mise en œuvre

Méthodologie du RETEX :

Le RETEX recourt à une méthode qui permet de faciliter la démarche d'analyse a posteriori. Dans un RETEX il y a toujours un temps de préparation, un temps pour la mise en œuvre et restitution et un temps de suivi /valorisation des actions correctives.

Figure 9 – Processus de RETEX – Source : Retour d'expérience guide méthodologique, Situations d'urgence sanitaire et exercices de simulation



Annexes

Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

cpts STRASBOURG

MAJ 26/27 - Plan de gestion d'une situation sanitaire exceptionnelle de la CPTS Strasbourg

Date : Juillet 2026 - Durée de validité : Juillet 2027

Auteurs : Julien BOEHRINGER - Aly RASSOULI

Annexes

Rappel Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Aly RASSOULI, chargé de mission DATA CPTS Strasbourg pour l'élaboration du plan de gestion d'une situation sanitaire exceptionnelle. La base légale du traitement est la mission d'intérêt public.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants :

- Caisse primaire d'assurance maladie du Bas-Rhin CPAM
- Agence Régionale de Santé Grand Est ARS
- Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Strasbourg

Les données sont conservées pendant une année et seront actualisées à l'année N+1.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter, le cas échéant, notre délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits : Aly.rassouli@cpts-strasbourg.com, CPTS Strasbourg, 10A boulevard de la Victoire, 67000 Strasbourg, 06 70 05 90 38.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

N.B : distinguer dans le formulaire de collecte, par exemple via des astérisques, les données dont la fourniture est obligatoire de celles dont la fourniture est facultative et précisez les conséquences éventuelles en cas de non-fourniture des données.

Annexe 1 Fiche synthétique – PLAN SSE – CPTS de Strasbourg

Principaux contacts en cas d'activation du plan

Annexe N°1 : le tableau ci-dessous a pour objectif d'identifier et de recenser les partenaires présents sur le territoire de la CPTS Strasbourg et avec laquelle la CPTS peut être amenée à travailler en cas de crise. Ainsi, la CPTS peut identifier les interlocuteurs actuels voire initier des partenaires futurs permettant l'anticipation de besoin en cas de SSE (mise à disposition de locaux, de personnel…)

CPTS

Nom de la CPTS	CPTS Strasbourg
Adresse	10A Boulevard de la Victoire
CP-Ville	67000 STRASBOURG
Téléphone	06 07 32 06 05
Mail	contact@cpts-strasbourg.fr

Référents CPTS Strasbourg

Référent	BOEHRINGER Julien	06 89 56 68 97	Julien.Boehringer@cpts-strasbourg.fr
Suppléante	PICARD Marine	06 81 68 84 33	Marine.Picard@cpts-strasbourg.fr

Référents institutionnels des SSE

Institution	Identité du référent	Fonction	Coordonnées
ARS	Point focal régional	Porte d'entrée de tous les signaux Relai de l'information sur les DD	▪ Tél fixe : 09 69 39 89 89 ▪ E-mail : Ars-grandest-alerte@ars.sante.fr Joignable 7/7 24H/24
Référent CPAM	CPAM	Référent MSSI/PCA	▪ E-mail : mssi.cpam-basrhin@assurance-maladie.fr
Référents CH	CHU de Strasbourg	Cellule SSE NRBCE Responsable CORAMAVI	▪ Tél fixe : 03 69 55 31 15 ▪ Tél portable : 06 01 53 14 20 ▪ E-mail : celluleSSE-

		Infectiologue Risque épidémique et biologique	NRBCE@chru-strasbourg.fr ▪ Tél fixe : 03 88 11 67 68

Pour aller plus loin…

Institution	Identité du référent	Fonction	Coordonnées
ARS du Grand Est	Cédric LEVY	Responsable des Soins Urgents, des Transports Sanitaires et Référent Défense et Crise	▪ Tél fixe : 03 88 76 76 05 ▪ E-mail : cedric.levy@ars.sante.fr
SAMU	Dr Christophe BERNA	Responsable en Situations Sanitaires Exceptionnelles	▪ Tél fixe : 03 88 11 67 68 ▪ Tél portable : 06 26 76 07 15 ▪ E-mail : christophe.berna@chru-strasbourg.fr
Région Grand Est	François DE HEDOUILLE	Directeur - Maison de la Région	▪ Tél fixe : 03 88 15 67 36 ▪ E-mail : françois.dehedouville@grandest.fr
DAC Alsace	Charline BOISSIER	Responsable d'antenne	▪ Tél fixe : 03 67 30 03 67 ▪ E-mail : charline.boissier@dac.alsace

Annexe 2 - Coordonnées des structures, établissements, etc. présentes sur le territoire de la CPTS

Nom structure	Adresse	Personne à contacter	Fonction	Coordonnées	ES 1ère ligne	ES 2ème ligne	EMS	Autre
EHPAD ABRAPA SAINT ARBOGAST	3 impasse des échasses - 67000 STRASBOURG	Vincent RIBOUD	Directeur	▪ Tél fixe : 0388751044 ▪ E-mail : vriboud@abrapa.asso.fr			EHPAD	
EHPAD CLINIQUE DE LA TOUSSAINT	11 rue de la Toussaint - 67000 STRASBOURG	Violaine PEULET	Directrice	▪ Tél fixe : 0388378100 ▪ E-mail : v.peulet@mdr.fvdp.org			EHPAD	
EHPAD ABRAPA FINKWILLER	16 rue Sainte Elisabeth - 67000 STRASBOURG	Andreas KOPPENSTEINER	Directeur	▪ Tél fixe : 0388247700 ▪ E-mail : akoppensteiner@abrapa.asso.fr			EHPAD	
EHPAD EMMAUS DIACONESSES CENTRE-VILLE	3 rue Sainte Elisabeth - 67000 STRASBOURG	Claudia MAGRON	Directrice	▪ Tél fixe : 0388144295 ▪ E-mail : acceuil-ecv@diaconesses.fr			EHPAD	
EHPAD SAINT-GOTHARD	6 rue de Schaffhouse - 67000 STRASBOURG	Violaine PEULET	Directrice	▪ Tél fixe : 0388378300 ▪ E-mail : v.peulet@mdr.fvdp.org			EHPAD	
EHPAD BETHESDA CONTADES	14 boulevard Gambetta - 67000 STRASBOURG	Marlies SCHOCH	Directrice	▪ Tél fixe : 0390238000 ▪ E-mail : marlies.schoch@diaconat-bethesda.fr			EHPAD	
EHPAD BETHESDA ARC EN CIEL	1 rue du Général Ducrot - 67000 STRASBOURG	Marlies SCHOCH	Directrice	▪ Tél fixe : 0390238000 ▪ E-mail : bedarcenciel@diaconat-bethesda.fr			EHPAD	
EHPAD LES MÉLÈZES	22 rue du Schurmfeld - 67000 STRASBOURG	Amandine BONNE	Directrice	▪ Tél fixe : 0388449200 ▪ E-mail : direction-melezes@groupe-sos.org			EHPAD	
EHPAD ABRAPA DANUBE	11 rue de l'Elbe - 67000 STRASBOURG	Antoine BRESSAND	Directrice	▪ Tél fixe : 0388640222 ▪ E-mail : abressand@abrapa.asso.fr			EHPAD	
EHPAD ABRAPA NEUDORF	6 rue Sainte-Agnès - 67000 STRASBOURG	Fabien DAVIAU	Directeur	▪ Tél fixe : 0388440202 ▪ E-mail : fdaviau@abrapa.asso.fr			EHPAD	

Nom structure	Adresse	Personne à contacter	Fonction	Coordonnées	ES 1ère ligne	ES 2ème ligne	EMS	Autre
EHPAD SAINT JOSEPH	9 rue d'Ypres - 67000 STRASBOURG	Didier HEITZ	Directeur	▪ Tél fixe : 0388455320 ▪ E-mail : accueil.stjoseph@mdr.fvdp.org			EHPAD	
EHPAD ABRAPA MONTAGNE VERTE	7 rue du Docteur Nessmann - 67000 STRASBOURG	Magali GWINNER	Directrice	▪ Tél fixe : 0388300504 ▪ E-mail : mgwinner@abrapa.asso.fr			EHPAD	
EHPAD BETHLEHEM	15 route d'Oberhausbergen - 67000 STRASBOURG	Alexandre METZ	Directeur	▪ Tél fixe : 0388270171 ▪ E-mail : ametz@diaconesses.fr			EHPAD	
EHPAD EMMAUS KOENIGSHOFFEN	33 rue de la tour - 67000 STRASBOURG	Mireille LAUDY	Directrice	▪ Tél fixe : 0390204488 ▪ E-mail : ek@diaconesses.fr			EHPAD	
EHPAD SAINTE CROIX	20 rue de la charité - 67000 STRASBOURG	Clément METZ	Directeur	▪ Tél fixe : 0388449665 ▪ E-mail : metz.stecroix@glaubitz.fr			EHPAD	
EHPAD ABRAPA KOENIGSHOFFEN	25 rue de l'Engelbreit - 67000 STRASBOURG	Jérôme DE LAPPARENT	Directeur	▪ Tél fixe : 0388304404 ▪ E-mail : jdelapparent@abrapa.asso.fr			EHPAD	
EHPAD LAURY MUNCH	8 rue du moulin à porcelaine - 67000 STRASBOURG	Nora TAKALINE	Directeur	▪ Tél fixe : 0388228360 ▪ E-mail : ntakaline@armeedusalut.fr			EHPAD	
EHPAD KORIAN L'AIR DU TEMPS	3 rue de la baronne d'Oberkirch - 67000 STRASBOURG	Saniye BILGILI	Directrice	▪ Tél fixe : 0388458045 ▪ E-mail : saniye.bilgili@korian.fr			EHPAD	
EHPAD CARITAS	21 rue Horace - 67000 STRASBOURG	Laurence GUYOT	Directrice	▪ Tél fixe : 0388302700 ▪ E-mail : accueil.carista@orange.fr			EHPAD	
EHPAD LES TILLEULS DE JEANNE	4 rue Monseigneur Hoch - 67000 STRASBOURG	Cécile BAUMANN	Directrice	▪ Tél fixe : 0388292264 ▪ E-mail : celine.baumann@fondationpartageetvie.org			EHPAD	

EHPAD LE KACHELOFE	44 rue de la Canardière - 67000 STRASBOURG	Stéphanie SCHAAL	Directrice	▪ Tél fixe : 0388400550 ▪ E-mail : kachelofe.rh@orange.fr			EHPAD	
EHPAD BOIS FLEURI	60 rue mélanie - 67000 STRASBOURG	Samir HENNI	Directeur	▪ Tél fixe : 0388116768 ▪ E-mail : hebergementroberstau@chru-strasbourg.fr			EHPAD	
EHPAD IM LAEUSH	24 rue de la Largue - 67000 Strasbourg	Christian LUTZ	Directeur	▪ Tél fixe : 0388419020 ▪ E-mail : direction@im-laeusch.fr			EHPAD	
EHPAD BARTISCHGUT	7 rue Bartisch - 67000 STRASBOURG	Didier FUCHS	Directeur	▪ Tél fixe : 0388791490 ▪ E-mail : didier.fuchs@bartischgut.fr			EHPAD	
EHPAD ABRAPA STEPHANIE	9 rue des Ifs - 67000 STRASBOURG	Yannick OKOBET	Directeur	▪ Tél fixe : 0390221065 ▪ E-mail : yokobet@abrapa.asso.fr			EHPAD	

Nom structure	Adresse	Personne à contacter	Fonction	Coordonnées	ES 1ère ligne	ES 2ème ligne	EMS	Autre
NOUVEL HOPITAL CIVIL	1 Place de L'Hopital - 67091 STRASBOURG	Sandra LYANNAZ	Responsable qualité, expérience patient et gestion des risques	▪ Tél fixe : 0388116768 ▪ E-mail : sandra.lyannaz@chru-strasbourg.fr	Cancérologie, Chirurgie, Diagnostic génétique, Médecine, Néphrologie			
CENTRE AUTONOME D'ENDOSCOPIE DIGESTIVE AMBULATOIRE	6 Rue Des Cigognes - 67000 STRASBOURG	Huppertz JERÔME	Directeur	▪ Tél fixe : 0388755354 ▪ E-mail : contact@caeda.fr				Médecine
CLINIQUE RHENA ASSOCIATION	10 Rue Francois Epailly - 67000 STRASBOURG	Caroline DEAU	Directrice affaires réglementaire, qualité, gestion des risques	▪ Tél fixe : 0390674362 ▪ E-mail : c.deau@clinique-rhena.fr	Médecine, Chirurgie, Soins médicaux et de réadaptation			
HOPITAL DE JOUR ABRAPA	24 Rue Sainte Elisabeth - 67000 STRASBOURG	Jean CARAMAZANA	Directeur	▪ Tél fixe : 0388367070 ▪ E-mail : jcaramazana@abrapa.asso.fr				Soins médicaux et de réadaptation
INSTITUT UNIVERSITAIRE DE READAPTATION CLEMENCEAU STRASBOURG	45 Boulevard Clemenceau - 67082 STRASBOURG	Sofia OUAZZANI	Responsable Qualité et sécurité des soins	▪ Tél fixe : 0388211500		Soins médicaux et de réadaptation		
CLINIQUE DE L'ORANGERIE	29 Allée De La Robertsau - 67010 STRASBOURG	Manon Garach	Responsable Assurance Qualité - Gestion des Risques	▪ Tél fixe : 0388567400 ▪ E-mail : manon.garach@elsan.care		Cancérologie, Médecine, Soins médicaux et de réadaptation		
CLINIQUE SAINTE-BARBE DU GROUPE HOSPITALIER SAINT-VINCENT	29 Rue Du Faubourg National - 67083 STRASBOURG	Caroline VIX	Directrice	▪ Tél fixe : 0388217000		Cancérologie, Médecine		
CLINIQUE DE LA TOUSSAINT DU GROUPE HOSPITALIER SAINT-VINCENT	11 Rue De La Toussaint - 67081 STRASBOURG	Caroline WENDLING	Directrice	▪ Tél fixe : 0388217575		Médecine, Soins médicaux et de réadaptation		

Nom structure	Adresse	Personne à contacter	Fonction	Coordonnées	ES 1ère ligne	ES 2ème ligne	EMS	Autre
MAISON DE SANTE URBAINE DE LA MEINAU	57 Avenue de Normandie - 671000 Strasbourg	Claire EHRHARDT	Coordinatrice	▪ Tél fixe : 0392017099 ▪ E-mail : coordination@musmeinau.fr			MSP	
MAISON DE SANTE URBAINE DU NEUHOF	2 rue de Brantôme - 671000 STRASBOURG	Laetitia JACQUEMIN	Coordinatrice	▪ Tél fixe : 0388790802 ▪ E-mail : coordination@maisonsanteneuhof.com			MSP	
MAISON DE SANTE URBAINE DE HAUTEPIERRE	11 Rue Marguerite Yourcenar - 67200 STRASBOURG	Anaïs CAYLA Jessica BELTZUNG	Coordinatrice Référente gestion de crise	▪ Tél fixe : 0388368877 ▪ E-mail : coordination.mshautepierre@orange.fr ▪ Tél portable : 0662675657 ▪ E-mail : beltzung.j@gmail.com			MSP	
MAISON DE SANTE URBAINE DE L'ELSAU	4 rue Géco – 67200 STRASBOURG			▪ Tél fixe : 0388282577			MSP	
MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE - CENTRE MEDICO	200 Avenue de Colmar - 671000 STRASBOURG			▪ Tél fixe : 0388615170 ▪ E-mail : medical@cmsm67.com			MSP	
CENTRE DE SANTE POLYVALENT SANITATEM	16 Rue de Leicester - 670000 STRASBOURG			▪ Tél fixe : 0986580767			CDS	
CENTRE DE SOINS NON-PROGRAMMES URGENCEMED - STRASBOURG	15 Avenue François Mitterrand - 67200 STRASBOURG	Dr Jean-Marie MENTZ Dr Michael THANACODY		▪ Tél fixe : 0388100601			CDS	
SOS MEDECINS STRASBOURG	98 Rue de Hochfelden - 67200 STRASBOURG		Président	▪ Tél fixe : 0388757575				Médecine
SOS MEDECINS STRASBOURG SUD	Avenue du Neuhof - 67100 STRASBOURG		Président	▪ Tél fixe : 0388757575				Médecine

CENTRE MEDICO - SOCIAL DE KOENIGSHOFFEN	12 Rue de l'Engelbreit - 67200 STRASBOURG			▪ Tél fixe : 0388267000			CMS	
CENTRE MEDICO - SOCIAL DU PORT DU RHIN	22 route de l'Ile des Epis - 67000 STRASBOURG			▪ Tél fixe : 0388455280			CMS	
CENTRE MEDICO - SOCIAL DE LA MUSAU	40 rue de Wattwiller - 67100 STRASBOURG			▪ Tél fixe : 0388559212			CMS	
CENTRE MEDICO - SOCIAL MEINAU	49 rue de la Canardière – 67076 STRASBOURG			▪ Tél fixe : 0390401420			CMS	
CENTRE MEDICO - SOCIAL NEUHOF	16 rue de l'Indre – 67100 STRASBOURG			▪ Tél fixe : 0390404400			CMS	
CENTRE MEDICO - SOCIAL ORANGERIE	20 rue de Rotterdam - 67000 STRASBOURG			▪ Tél fixe : 0368985224			CMS	
CENTRE MEDICO - SOCIAL NEUDORF	32 rue de Rathsamhausen - 67076 STRASBOURG			▪ Tél fixe : 0368985150			CMS	
CENTRE MEDICO - SOCIAL CENTRE - VILLE - BROGLIE - TRIBUNAL	1 Petite rue de la Fonderie - 67000 STRASBOURG			▪ Tél fixe : 0388157750			CMS	
CENTRE MEDICO-SOCIAL GARE-PORTE BLANCHE	31 rue Kageneck - 67000 STRASBOURG			▪ Tél fixe : 0368985145			CMS	
CENTRE MEDICO - SOCIAL BOURSE - ESPLANADE - KRUTENAU	15 rue de Genève - 67000 STRASBOURG			▪ Tél fixe : 0368985140			CMS	
CENTRE MEDICO-SOCIAL HAUTEPIERRE - POTERIES	8 rue George Sand - 67200 STRASBOURG			▪ Tél fixe : 0388104040			CMS	

CENTRE MEDICO-SOCIAL ELSAU	9 rue Léonard de Vinci - 67200 STRASBOURG			▪ Tél fixe : 0390225133			CMS	
CENTRE MEDICO-SOCIAL MONTAGNE VERTE	8 rue d'Ostwald - 67200 STRASBOURG			▪ Tél fixe : 0388280666			CMS	
CENTRE MEDICO-SOCIAL POLYGONE	8 rue de Chateauroux - 67100 STRASBOURG			▪ Tél fixe : 0390225133			CMS	

Annexe 2b - Référents SSE des CPTS du département 67

Structure	Commune	Identité du référent	Profession	Coordonnées
CPTS CoKoZO	67270 GOUGENHEIM	X	X	X
CPTS Centre Alsace	67600 SELESTAT	▪ Dr Johny LENERTZ ▪ DR Yves DURRMANN ▪ Audrey NOACCO	▪ Médecin généraliste ▪ Médecin généraliste ▪ Coordinatrice	John.lenertz@free.fr – 06 07 58 54 98 Contact@cpts-centre-alsace.fr – 06 76 01 26 18
CPTS Strasbourg Eurométropole Sud et Ouest	67400 ILLKIRCH – GRAFFENSTADEN	▪ Guylène Julie MELO	▪ IDEL / IPA	Smoutzi971@gmail.com
CPTS Nord Bas-Rhin		X	X	X
CPTS Erstein-Benfeld	67230 BENFELD	▪ Pascal DUPIN (référent) ▪ Amandine KALCK (référent adjointe)	▪ IDEL ▪ IDEL	Dupinpas@gmail.com Gouloiskalck@gmail.com sse@cpts-erstein.fr 07 61 42 35 97
CPTS Saverne	67703 SAVERNE	X	X	X
CPTS Molsheim Obernai Rosheim	67348 OBERNAI	X	X	X
CPTS Mossig et vignoble	67310 WASSELONNE	▪ Céline MATTERN	▪ IPA	Celine.mattern.ipa@gmail.com 06 18 03 56 35

Annexe 3 - Tableaux des membres de la cellule de crise

Fonctions	Missions principale	Référents	Contact	Interlocuteurs internes à la CPTS	Interlocuteurs externes à la CPTS
Décision	• Faire le lien avec les tutelles et les partenaires • Valider les actions mises en œuvre par la cellule de crise • Valider la stratégie d'organisation, de communication et d'information • Valider des mesures de sécurisation des PS et patients • Valider la sortie de crise	• Référent : Julien BOEHRINGER • Suppléant : Marine PICARD	• julien.boehringer@cpts-strasbourg.fr 06 89 56 68 97 • marine.picard@cpts-strasbourg.fr 06 81 68 84 33 • contact@cpts-strasbourg.fr	• Fonction pilotage	• ARS Grand Est • Collectivités • Communes • Sécurité Civile
Pilotage	• Répartir les tâches • Coordonner et animer les différentes composantes de la cellule de crise • Organiser la communication entre les différentes composantes de la conduite de crise au sein de la CPTS, ainsi qu'avec l'extérieur • Assurer la communication avec les autorités en lien avec la fonction décision • Recevoir, analyser et synthétiser les informations • Piloter les points de situation • Mettre en œuvre les actions et les suivre	• Référent : François KOPP • Suppléant : Lionel BARRAND	• francois.kopp@cpts-strasbourg.fr 06 63 29 08 62 • Lionel.barrand@cpts-strasbourg.fr 06 67 20 81 88	• Fonction décision • Fonction organisation paramédicale • Fonction communication • Référent support • Fonction secrétariat	• ARS Grand Est • Collectivités • Sécurité Civile
Organisation médicale	• Définir la stratégie de prise en charge médicale au regard de la SSE • Adapter la stratégie médicale en fonction de l'évolution de la crise sanitaire • Mobiliser les professionnels médicaux libéraux • Coordonner les prises en charge médicale en lien avec le SAMU • Recenser les publics fragiles	• Référent : Christophe RENAUDIN • Suppléant : Florian VOINOT	• Dr.renaudin@hotmail.fr 06 87 19 22 71 • florian.voinot@cpts-strasbourg.fr 06 07 63 32 38	• Fonction pilotage • Fonction communication • Fonction organisation paramédicale • Fonction support • Fonction secrétariat	• SAMU

	• Alerter sur les besoins en produits de santé				
Organisation paramédicale	• Définir la stratégie de prise en charge paramédicale au regard de la SSE • Adapter la stratégie paramédicale en fonction de l'évolution de la crise sanitaire • Mobiliser les professionnels paramédicaux libéraux • Recenser les publics fragiles • Alerter sur les besoins en produits de santé	• Référent : Thierry BESNARD • Suppléant : Isabelle RAULET	• thierry.besnard@cpts-strasbourg.fr 06 51 00 89 21 • isabelle.raulet@cpts-strasbourg.fr 06 61 55 44 58	• Fonction pilotage • Fonction communication • Fonction organisation paramédicale • Fonction support • Fonction secrétariat	• SAMU
Communication	• Mettre en œuvre la stratégie de communication adaptée à la situation et validée par la fonction décision • Rédiger les communiqués de presse • Organiser les points de presse	• Référent : Julien BOEHRINGER • Suppléant : Yannick MUCKENSTURM	• julien.boehringer@cpts-strasbourg.fr 06 89 56 68 97 • yannick.muckensturm@cpts-strasbourg.fr 06 86 35 40 69	• Fonction Décision • Fonction Pilotage • Fonction organisation médicale • Fonction organisation paramédicale • Fonction support • Fonction secrétariat	• Presse, médias •Canaux communication institutionnels : DGS, alertes ARS Grand Est, Flash AM •Grand Public •CPAM •Adhérents de la CPTS •ES de territoire •Préfecture de Haut-Rhin
Support	• Identifier et recenser les besoins en matériel • Gérer les ressources matérielles • Garantir la sécurisation des installations • Gérer les ressources humaines (plannings, remplacements, etc)	• Référent : Isabelle RAULET • Suppléant : Aly RASSOULI	• isabelle.raulet@cpts-strasbourg.fr 06 61 55 44 58 • Aly.rassouli@cpts-strasbourg.fr 06 70 05 90 38	• Président de la CPTS • Fonction Décision • Fonction Pilotage • Fonction organisation médicale • Fonction organisation paramédicale • Fonction support • Fonction secrétariat	•Communes, collectivités •Fournisseurs de matériels •Armée, SDIS, Sécurité Civile

Secrétariat	• Réceptionner les appels téléphoniques et courriels, tenir les mains courantes, tenir le tableau de bord, suivre les points de situation, rédiger les comptes rendus, etc…	▪ Référent : Pierre-Oliver FRANCOIS ▪ Suppléant : Yannick MUCKENSTURM	• pierre-olivier.francois@cpts-strasbourg.fr 06 78 73 58 96 • Yannick.muckensturm@cpts-strasbourg.fr 06 86 35 40 69		

Annexe 4 : Fiches reflexes

Fiche reflexe 1 : Réception de l'alerte

PROCÉDURE D'ACTIVATION DU DISPOSITIF DE GESTION DE CRISE		
Date : 30/06/2026		Version : 1.0
FICHE REFLEXE 1 : RÉCEPTION DE L'ALERTE ET ANALYSE		
CONCERNE : TOUTE PERSONNE DÉSIGNÉE PAR LA CPTS		
OBJECTIF : RÉCEPTION DE L'ALERTE, VÉRIFICATION, ANALYSE DE LA SITUATION		
PROCÉDURE	HEURE	FAIT PAR
Action 1 : Réception de l'appel/mail Noter : Heure d'appel/mail : Nom, Prénom de l'appelant : Fonction : N° de téléphone où joindre le correspondant : Origine de l'appel (ARS, Préfecture…) : Le message exact : …… …… …… …… …… …… …… …… **Action 2** : Vérification de l'appel Rappeler le correspondant au numéro noté précédemment pour confirmer la réalité de l'alerte **Action 3** : Analyse de la situation Contacter la fonction Décision (titulaire : président de la CPTS MA, suppléant : référent SSE) en charge de valider la décision d'armer la cellule de crise. Si l'alerte n'est pas validée (exemple territoire CPTS non concerné), le groupe peut suspendre la prise de décision d'armer la cellule de crise **Action 4** : Activation du dispositif par le déclencheur Le décideur prend la décision de la transmission de l'alerte aux membres de la cellule de crise et prévient la fonction secrétariat de se rendre en cellule de crise. Cette fonction secrétariat assure l'appel des différents membres de la cellule de crise ⇨ **FIN DE LA FICHE REFLEXE 1** ⇨ **BASCULER SUR LA FICHE REFLEXE 2**		

Fiche reflexe Phase 2 : Installation et constitution de la cellule de crise

PROCÉDURE D'ACTIVATION DU DISPOSITIF DE GESTION DE CRISE		
Date : 30/06/2026		Version : 1.0
FICHE RELEXE 2 : INSTALLATION ET CONSTITUTION DE LA CELLULE DE CRISE		
CONCERNE : TOUTE PERSONNE DÉSIGNÉE PAR LA CPTS		
OBJECTIF : CONSTITUTION ET INSTALLATION CELLULE DE CRISE		
PROCÉDURE	HEURE	FAIT PAR
Action 1 : Ouverture de la cellule de crise - Rejoindre les locaux pré-identifiés de la cellule de crise - Récupérer la mallette gestion de crise et les équipements nécessaires au fonctionnement de la cellule - Ouvrir la mallette gestion de crise et sortir les procédures et fiches réflexes / fiches actions **Action 2** : Appel des membres - Envoyer un message type aux membres de la cellule de crise, facilement interprétable - Doubler d'un appel téléphonique - En cas d'absence du titulaire, appel du 2nd, puis 3ème remplaçant de chaque fonction **Action 3** : Installation de la cellule de crise - Faire émarger les membres de la cellule de crise - Rappel des éléments de contexte de la SSE et échanges sur la stratégie de réponse envisagée - Rappel des consignes de base de fonctionnement de la cellule de crise - Procéder à la répartition des fonctions de la cellule entre les membres - Distribuer les fiches actions à chaque membre de la cellule - Distribuer les outils de conduite de crise **Action 4** : - Information des membres de la CPTS et des partenaires extérieurs sur l'armement de la cellule de crise - Informer les membres de la CPTS et l'ensemble des partenaires extérieurs de l'armement de la cellule de crise, dont les partenaires institutionnels. Ce message doit préciser les coordonnées téléphoniques et email de la cellule de crise ⇨ **FIN DE LA FICHE REFLEXE 2** ⇨ **BASCULER SUR LA FICHE REFLEXE 3**		

Fiche reflexe phase 3 : Conduite de la crise

PROCÉDURE D'ACTIVATION DU DISPOSITIF DE GESTION DE CRISE		
Date : 30/06/2026	Version 1 : 1.0	
FICHE REFLEXE 3 : CONDUITE DE CRISE		
CONCERNE : MEMBRES DE LA CELLULE DE CRISE		
OBJECTIF : GESTION DE LA SITUATION ADAPTÉE A LA CRISE		
PROCÉDURE	HEURE	FAIT PAR
Action 1 : Dans ce cadre il appartient à chaque référent de veiller à la bonne application de sa ou ses fiche(s) : **Cf. FICHES ACTIONS FONCTIONS CELLULE DE CRISE** En conduite de crise, les objectifs stratégiques de la cellule de crise sont les suivants : - L'organisation de la réponse à la SSE : définition et mise en œuvre de la stratégie - Le suivi de la SSE : recevoir, traiter et classer les informations entrantes / tenir une main courante / tenir des tableaux de bord de suivi des actions/ réaliser des points de situations - La gestion du sujet sensible de la communication - La gestion des ressources (matérielles / humaines), notamment sur la durée		

Fiche reflexe phase 4 : La sortie de crise

PROCÉDURE D'ACTIVATION DU DISPOSITIF DE GESTION DE CRISE		
Date : 30/06/2026		Version : 1.0
FICHE REFLEXE 4 : ATTÉRRISSAGE		
CONCERNE : FONCTION DECISION ET PILOTAGE		
OBJECTIF : SORTIE DE CRISE ET LEVÉE DU PLAN DE GESTION DE CRISE		
PROCÉDURE	HEURE	FAIT PAR
Action1 : Après analyse de l'évolution de la SSE et après prise de contact avec la cellule d'appui ARS, la fonction décision de la cellule de crise décide de la désactivation du dispositif de gestion de crise et du désarmement de la cellule de crise **Action 2** : Noter l'identité du membre de la cellule de crise qui transmet l'information relative à la levée du dispositif de gestion de crise et à la sortie de crise : …… …… …… **Action 3** : Informer l'ensemble des membres de la cellule de crise, l'ensemble des membres de la CPTS et les différents acteurs mobilisés de la désactivation du dispositif et du désarmement de la cellule. (Par mail ou lettre d'info)		

Annexe 5 : Fiches actions

Fiche 1 : Fonction « Décision » de la cellule de crise

FICHE ACTION DE LA FONCTION DÉCISION DE LA CELLULE DE CRISE	
Plan de gestion de crise sanitaire de la CPTS Strasbourg	
Date : 30/06/2026	Version : 1.0
Concerne	**TOUTE PERSONNE DESIGNÉE AU SEIN DE LA CELLULE DE CRISE POUR LA FONCTION DECISION**
Missions	**RESPONSABILITE GLOBALE DE L'OPERATION**
Actions	**TEMPS 1 - ARMEMENT DE LA CELLULE DE CRISE** : ☐ Valider le déclenchement de la cellule de crise. ☐ Être en appui et en supervision des premières actions de la cellule de crise. **TEMPS 2 - CONDUITE DE CRISE** : ☐ Superviser le pilotage de la cellule de crise en lien avec les autres référents de la cellule et valider les actions mises en œuvre. ☐ Valider en appui avec les autres fonctions de la cellule un diagnostic de la situation et élaborer un dispositif stratégique de montée en puissance en fonction de la nature et de l'ampleur de la situation. ☐ Valider la gradation de la réponse au regard de la situation Exemples : **- Gradation 1** : augmentation de la mobilisation intra structures. - **Gradation 2** : création de structures dédiées (avec adossement à un établissement de référence). ☐ Définir des points de situations, en fonction de l'évolution des événements, à périodicité définie dès le début de la mise en place de la cellule. ☐ Définir la stratégie de communication en lien avec le référent communication (communication de manière graduelle et proportionnée adaptée à l'ampleur et l'évolution de la situation). **TEMPS 3 - SORTIE DE CRISE** : ☐ Décider de la levée du Plan de gestion de crise et vérifier l'opérationnalité de l'application. ☐ Vérifier l'effectivité de la mise en œuvre du retour à la normale. ☐ Organiser le RETEX.
Moyens / Outils	*À déterminer par la CPTS.*

Fiche 2 : Fonction « Pilotage » de la cellule de crise

FICHE ACTION DE LA FONCTION PILOTAGE DE LA CELLULE DE CRISE	
Plan de gestion de crise sanitaire de la CPTS Strasbourg	
Date : 30/06/2026	Version : 1.0
Concerne	**TOUTE PERSONNE DESIGNÉE AU SEIN DE LA CELLULE DE CRISE POUR LA FONCTION PILOTAGE**
Missions	**PILOTAGE DE LA CELLULE DE CRISE**
	TEMPS 1 - ARMEMENT DE LA CELLULE DE CRISE : ☐ Désigner une personne dédiée aux rappels des absents de la cellule de crise si nécessaire et à l'émargement des membres => fonction secrétariat. ☐ Identifier les rôles et responsabilités au fur et à mesure de l'arrivée des membres avec l'aval du responsable de la cellule. ☐ Distribuer les fiches Actions aux membres de la cellule de crise. ☐ Désigner une personne responsable de la traçabilité des fiches réflexes déclenchement Plan gestion crise => fonction secrétariat. ☐ Installer les équipements et les outils pour la conduite de crise. ☐ Désigner une personne pour tenir la main courante de la cellule de crise (cahier ou fichier Excel) => fonction secrétariat. ☐ Assurer ou contrôler la bonne application de la tenue de la main courante (qui retrace l'ensemble des événements survenus de manière chronologique + contacts et décisions prises). **TEMPS 2 - CONDUITE DE CRISE :** ☐ Coordonner le pilotage de la cellule de crise et définir le rythme de fonctionnement de la cellule. ☐ Synthétiser les actions menées (ou à mener) sur un tableau visuel de bord (ou identifier une personne ressource). ☐ S'assurer de l'application des fiches Actions de chacune des fonctions de la cellule de crise tout au long de la crise. ☐ Formaliser des protocoles et procédures en lien avec la montée en puissance de la situation si besoin. **TEMPS 3 - SORTIE DE CRISE :** ☐ Coordonner la mise en œuvre de la levée du plan de gestion de crise.
Moyens / Outils	*À déterminer par la CPTS.*

Fiche 3 : Fonction « Organisation médicale et paramédicale » de la cellule de crise

FICHE ACTION DE LA FONCTION ORGANISATION MÉDICALE ET PARAMÉDICALE DE LA CELLULE DE CRISE	
Plan de gestion de crise sanitaire de la CPTS Strasbourg	
Date : 30/06/2026	Version : 1.0
Concerne	**TOUTE PERSONNE DESIGNÉE AU SEIN DE LA CELLULE DE CRISE POUR LA FONCTION ORGANISATION MÉDICALE ET PARAMÉDICALE**
Missions	**REFERENT DE L'ORGANISATION MEDICALE / PARAMEDICALE**
Actions	**TEMPS 0 - AVANT LA CRISE :** ☐ Se former à la gestion de crise. ☐ Recenser les professionnels de santé du territoire formés à la gestion de crise. **TEMPS 1 - DECLENCHEMENT :** ☐ Vérifier la transmission de l'Alerte Plan Gestion de Crise auprès des professionnels paramédicaux/médicaux. ☐ Définir avec le référent de la cellule de crise la stratégie de prise en charge (gradation adaptée aux ressources humaines et matérielles). ☐ Désigner une personne dédiée au suivi et à la traçabilité des recommandations sanitaires (DGS urgent etc..). **TEMPS 2 - CONDUITE DE CRISE :** ☐ Rester en lien avec les référents médicaux et paramédicaux des autres cellules de crise du territoire et transmettre les reporting à la cellule de crise. ☐ Identifier les besoins en santé générés par la situation sanitaire exceptionnelle. ☐ Anticiper avec le référent paramédical (si existant) des actions d'aller vers des populations éloignées du soin. **TEMPS 3 - SORTIE DE CRISE :** ☐ S'assurer de la transmission de l'information de la levée du Plan de gestion de crise. ☐ Participer au RETEX.
Moyens / Outils	*À déterminer par la CPTS.*

Fiche 4 : Fonction « Observateur » de la cellule de crise

FICHE ACTION DE LA FONCTION OBSERVATEUR DE LA CELLULE DE CRISE	
Plan de gestion de crise sanitaire de la CPTS Strasbourg	
Date : 30/06/2026	Version : 1.0
Concerne	**TOUTE PERSONNE DESIGNÉE AU SEIN DE LA CELLULE DE CRISE POUR LA FONCTION OBSERVATEUR**
Missions	**FACILITE L'EVALUATION ET LE RETOUR D'EXPERIENCE**
Actions	**TEMPS 0 - AVANT LA CRISE :** ☐ Définit les modalités de traçabilité des échanges avec les membres de la cellule de crise. **TEMPS 1 - DECLENCHEMENT & TEMPS 2 ; CONDUITE DE CRISE :** ☐ Organise la traçabilité des échanges. **TEMPS 3 - SORTIE DE CRISE :** ☐ Organiser le RETEX.
Moyens / Outils	*À déterminer par la CPTS.*

Fiche 5 : Fonction « Communication » de la cellule de crise

FICHE ACTION DE LA FONCTION COMMUNICATION DE LA CELLULE DE CRISE	
Plan de gestion de crise sanitaire de la CPTS Strasbourg	
Date : 30/06/2026	Version : 1.0
Concerne	**TOUTE PERSONNE DESIGNÉE AU SEIN DE LA CELLULE DE CRISE POUR LA FONCTION COMMUNICATION**
Missions	**MISE EN ŒUVRE DE LA COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE**
Actions	**TEMPS 0 - AVANT LA CRISE :** ☐ Diffuser ses coordonnées auprès des acteurs internes et externes à la CPTS du territoire. ☐ Maintenir à jour les coordonnées des contacts internes et externes à la CPTS du territoire. **TEMPS 1 - DECLENCHEMENT :** ☐ Informer l'ensemble des acteurs du déclenchement de la cellule de crise. **TEMPS 2 - CONDUITE DE CRISE :** ☐ Rédiger des supports de communication interne et externe validés par la cellule de crise. ☐ Faire le reporting des communications émanant des autres cellules de crise du territoire et des autorités. ☐ Identifier un porte-parole pour assurer la communication interne et externe (autorités, médias...). **TEMPS 3 - SORTIE DE CRISE :** ☐ Communiquer auprès des acteurs de la sortie de crise. ☐ Participer au RETEX.
Moyens / Outils	*À déterminer par la CPTS.*

Fiche 6 : Fonction « Support / Logistique » de la cellule de crise

FICHE ACTION DE LA FONCTION SUPPORT / LOGISTIQUE DE LA CELLULE DE CRISE	
Plan de gestion de crise sanitaire de la CPTS Strasbourg	
Date : 30/06/2026	Version : 1.0
Concerne	**TOUTE PERSONNE DESIGNÉE AU SEIN DE LA CELLULE DE CRISE POUR LA FONCTION SUPPORT / LOGISTIQUE**
Missions	**COORDINATION DES BESOINS EN SUPPORT LOGISTIQUE**
Actions	**TEMPS 0 - AVANT LA CRISE :** ☐ Identifier et recenser les capacités matérielles de la CPTS. ☐ Identifier et recenser les fournisseurs et les personnes ressources pour l'acheminement des équipements. **TEMPS 1 - DECLENCHEMENT :** ☐ Alerter les fournisseurs et les personnes ressources pour l'acheminement des équipements du déclenchement de la cellule de crise. **TEMPS 2 - CONDUITE DE CRISE :** ☐ Identifier et recenser les besoins en matériel. ☐ Organiser la distribution de stock. ☐ Contacter les prestataires et personnes ressources pour piloter l'acheminement des équipements logistiques. **TEMPS 3 - SORTIE DE CRISE :** ☐ Faire un état des stocks mobilisés et restant à la sortie de crise. ☐ Alerter les fournisseurs et les personnes ressources pour l'acheminement des équipements de la sortie de crise. ☐ Participer au RETEX.
Moyens / Outils	*À déterminer par la CPTS.*

Fiche 7 : Fonction « Secrétariat » de la cellule de crise

FICHE ACTION DE LA FONCTION SECRÉTARIAT DE LA CELLULE DE CRISE	
Plan de gestion de crise sanitaire de la CPTS Strasbourg	
Date : 30/06/2026	Version : 1.0
Concerne	**TOUTE PERSONNE DESIGNÉE AU SEIN DE LA CELLULE DE CRISE POUR LA FONCTION SECRÉTARIAT**
Missions	**TENUE DU SECRETARIAT DE LA CELLULE DE CRISE**
Actions	☐ Réception des appels et courriels. ☐ Tenue de la main courante (listings des appels, des mails, décisions prises…), ce qui assure la traçabilité de ce qui se déroule dans la cellule. ☐ Rédaction des points de situations (attention, selon le profil du secrétariat et la charge de travail, cette fonction peut être confiée au pilote). ☐ Suivi des transmissions de documents aux institutions. ☐ Rédaction de tout document nécessaire pour le suivi des actions. ☐ Remplissage des Tableaux de bord (actions à mener ou qui ont été menées). ☐ Formalisation de CR de réunions si besoin.
Moyens / Outils	*À déterminer par la CPTS.*

Annexe 6 : Outils

Procédure d'activation du dispositif de gestion de crise

Communauté Professionnelle Territoriale de Santé cpts STRASBOURG	**Procédure d'activation du Dispositif de gestion crise**	Page 1 sur 1

Rédaction : Par : Le :	**Validation** : Par : Le :	**Date d'application** : ***Version 1***

Périmètre d'application : Le territoire de la CPTS Strasbourg couvre l'ensemble de la commune, à l'exception des quartiers du Wacken et de la Roberstau.
Pourquoi : Cette procédure vise à déclencher, dès réception de l'alerte émise par les autorités, le circuit d'activation du plan de gestion de crise sanitaire dans les meilleurs délais. Elle permet également de mobiliser rapidement l'ensemble des ressources humaines et logistiques de la CPTS en cas de situation sanitaire exceptionnelle (SSE).
Qui : Concerne les membres de la cellule de crise de la CPTS Strasbourg
Procédure : - La réception de l'alerte à l'analyse de la SSE - L'activation du dispositif - Le pilotage - L'atterrissage
Références : Des fiches reflexes

Date de création : Le 30/06/2026	**Date de modification** :	**Modifications apportées** :

Modèle type de point de situation

Le point de situation permet d'échanger avec les différentes parties prenantes sur les derniers éléments de la crise, et de mettre à jour le plan d'action.

Pour visualiser un exemple de modèle de main courante et de tableau de bord : Cf. annexe 13 et 14 disponible sur https://solidarites.gouv.fr/guide-daide-lelaboration-du-plan-bleu-en-ehpad

<table>
<tr><th colspan="3">Point de situation n°X</th></tr>
<tr><td colspan="3">Description de l'événement (date de début de l'événement, nature, typologie, etc.) :</td></tr>
<tr><td colspan="3">Impact de l'évènement et conséquences (organisationnelles, médiatiques, sur la sécurisation de l'établissement, sur l'accueil des résidents, etc.) :</td></tr>
<tr><td colspan="3">Mesures de gestion (activation du plan bleu, cellule de crise, rappel de personnel, mobilisation de moyens matériels supplémentaires, évacuation, mise à l'abri, sécurisation, ruptures de flux, etc.) :</td></tr>
<tr><td>Effectuées :</td><td>En cours :</td><td>Non encore effectuées :</td></tr>
<tr><td colspan="3">Demande(s) spécifique(s) :</td></tr>
</table>

Annexe 7 : Fiche de poste Référent SSE

REFERENT CRISE

DEFINITION ET ACTIVITES DE LA MISSION

Définition de la mission : Vous êtes la personne ressource de l'organisation, vous animez et coordonnez le sujet. Vous êtes la 1ere personne contactée en cas d'alerte/de SSE. Vous serez le contact privilégié de l'ARS en cas de crise. Vous devrez pouvoir réagir le plus rapidement possible, organiser la cellule de crise et la réponse en cas de SSE ou crise sanitaire.

Activités essentielles :

- Informer régulièrement les membres de la CPTS et les partenaires de l'existence du plan d'action pour la participation à la gestion de crise sanitaire de la CPTS, de son contenu et de ses évolutions
- Actualiser le plan en fonction de l'évolution de l'organisation, à minima tous les ans
- Assurer une veille documentaire et diffuser les actualités aux membres de la CPTS si nécessaire
- Apporter son expertise auprès des membres de la CPTS en matière de préparation aux SSE
- Recenser les besoins de formation, centraliser et organiser des sessions internes et/ou en lien avec le CESU
- Partager la culture de la gestion des SSE afin d'identifier le plus grand nombre de personnes volontaires en cas de mise en œuvre
- Assurer le relai avec les différents acteurs/partenaires en gestion de crise
- Contribuer, si besoin, aux travaux de planification sanitaire en lien avec l'ARS Départementale et les structures référentes (ES, ESMS)
- Organiser des exercices ou participer aux exercices réalisés par l'ARS, la préfecture ou les autres opérateurs
- En cas de survenu d'une SSE, activer le plan d'action, piloter et/organiser l'opérationnalité et la continuité de la cellule de crise de la CPTS

Relations externes : ARS départementale, Préfecture départementale, collectivités locales, Etablissement de santé et médico-sociaux territoriaux, SAMU, transports sanitaires, associations de sécurité civile, acteurs de la santé sur le territoire hors membres de la CPTS (MSP, cabinet médicaux, officines, Services de soins infirmiers à domicile, maisons médicales de garde, dispositifs d'appui à la coordination…)

Spécificités du poste / Contraintes :

- Une SSE/crise peut survenir à tout moment
- Déplacement
- Continuité de service

COMPETENCES REQUISES/A ACQUERIR

Connaissances	**Savoir-être**
DÉFENSE	ÊTRE DIPLOMATE
DROIT/RÉGLEMENTATION	FAIRE PREUVE DE DISCRÉTION
ENVIRONNEMENT ADMINISTRATIF, INSTITUTIONNEL	MAÎTRISE DE SOI
GESTION DE CRISE	DISPONIBILITE
Savoir-faire	RÉACTIVITÉ
ANALYSER UN RISQUE	
ANIMER UN RÉSEAU, UNE COMMUNAUTÉ	
ÉLABORER UN PLAN D'ACTION, UN PROGRAMME	
GÉRER UNE SITUATION DE CRISE, D'URGENCE OU DANGEREUSE	

Index des Figures, Tableaux et Cartographies

Figures

Figure 1 - Les quatre grandes familles de risques – Source : Risques | info.gouv.fr
Figure 2 - Les différents échelons d'intervention en situation de crise
Figure 3 - Les différents dispositifs de réponse aux SSE – Source : Guide Méthodologique d'élaboration du dispositif ORSAN Régional
Figure 4 - Plans opérationnels de réponse ORSAN
Figure 5 - Les différents Dispositions Spécifique Transversales – Source : Guide Méthodologique d'élaboration du dispositif ORSAN Régional
Figure 6 - Maillage territorial de la CPTS Strasbourg – Source : Présentation de l'Eurométropole
Figure 7 - Processus d'activation de la cellule de la CPTS
Figure 8 - Cycle de préparation et de réponse aux situations d'urgence sanitaire – Source : RETEX guide méthodologique SSE

Tableaux

Tableau 1 - Fiche d'Identité de la CPTS Strasbourg - Source : CPTS
Tableau 2 - Composition du COPIL de la CPTS Strasbourg - Source : CPTS Strasbourg
Tableau 3 - Nombre & évolution de professionnels libéraux sur la commune de Strasbourg en 2026 - Source C@rtoSanté
Tableau 4 - Nombre de structures sur la commune de Strasbourg
Tableau 5 - Typologie des différentes structures de l'offre médico-sociale Source : Rézone CPTS 2023
Tableau 6 - Les différentes CPTS du Bas-Rhin - Source : ARS Grand Est janvier 2024
Tableau 7 - Liste des matériels et dispositifs essentiels en fonction de la typologie de la crise sanitaire
Tableau 8 - Moyens mobilisables en cas de coupure réseau électrique, coupure réseau téléphonique et coupure réseau d'eau
Tableau 9 - Caractéristiques des différentes fonctions de la cellule de crise - Source : Guide SSE
Tableau 10 - Les différents outils pour la gestion de crise
Tableau 11 - Les différentes fiches réflexes

Cartographies

Cartographie 1 - Les risques majeurs à Strasbourg - Source : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
Cartographie 2 - Cartographie des membres de la CPTS Strasbourg juillet 2025 – juin 2026

Bibliographie

Agence Régionale de Santé Grand Est (Version 2024). *Guide d'aide à l'élaboration du plan de gestion d'une SSE en CPTS*. [Fichier PDF]. Guide mission crise CPTS - Version 2024.

Agence Régionale de Santé Grand Est. *Annuaire des professionnels et établissements*. [En ligne]. Annuaires ES & EMS

Agence Régionale de Santé Grand Est. *Crise Sanitaire : comprendre sa gestion et le rôle des acteurs Professionnels*. [En ligne]. Crise Sanitaire

AtlasSanté & ARS. C@rtoSanté. [En ligne]. Carto Santé

CPTS Iroise (2024). Plan de gestion Situations Sanitaires Exceptionnelles. [Fichier PDF]. Plan SSE Iroise

CPTS Mulhouse Agglomération (2025*). Plan de gestion de crise sanitaire de la CPTS Mulhouse Agglomération.* [Fichier PDF]. Plan SSE CPTS Mulhouse Agglomération

Direction générale de la santé DGS & Direction générale de l'offre de soins DGOS (2024). *Guide méthodologique du dispositif ORSAN Régional*. [Fichier PDF]. Guide ORSAN 2024.

Direction générale de la santé DGS (2019). *Retour d'expérience – Situations d'urgence sanitaire et exercices de simulation*. [Fichier PDF]. Guide RETEX

Eurométropole de Strasbourg (Edition 2019). *S'informer sur les risques majeurs pour mieux réagir en cas d'urgence.* [Fichier PDF]. DICRIM 2019

Mieux connaître les risques sur le territoire. Géorisques. Les risques près de chez mois. [En ligne]. Les risques près de chez moi

Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes Direction générale de la santé DGS (2014). Aide à l'organisation de l'offre de soins en situations sanitaires exceptionnelles. [Fichier PDF]. Organisation de l'offre de soins

Service interministériel de défense et de protection civile de la Préfecture du Bas-Rhin & La Direction départementale des Territoires DDT du Bas-Rhin & La Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement DREAL Grand Est (2023). *Dossier départemental des Risques majeurs du Bas-Rhin.* [Fichier PDF]. DDRM 2023

Union Nationale des Caisses d'Assurances Maladie UNCAM (Avenant 2, Décembre 2021). *Avenant 2 à l'accord conventionnel interprofessionnel en faveur du développement de l'exercice coordonné et du déploiement des communautés professionnelles territoriales de santé*. [Fichier PDF]. ACI CPTS Avenant 2.